

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-00

Objet : DÉCISION PRISE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28 mai 2020, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- arrêté individuel d'alignement du chemin du Comte Marin au droit de la parcelle cadastrée section AO n°131. Arrêté pris en date du 19 juin 2020.

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Luc BERTHOUD



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-01

**Objet : ÉCO HAMEAU DES GRANGES – COMPTE RENDU ANNUEL AU
CONCÉDANT – ANNÉE 2019**

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Par délibération en date du 20 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la passation d'un traité de concession avec la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS), afin de prendre en charge la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'éco hameau des Granges.

En application de l'article 17 du traité de concession et conformément aux dispositions du code de l'urbanisme (article L. 300-5) et du code général des collectivités territoriales (article L 1523-2), le concessionnaire aménageur établit chaque année un compte rendu soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

La présente délibération a pour objet d'approuver le compte rendu de l'année 2019 annexé. Il précise les recettes et les dépenses de l'année et réactualise en conséquence le bilan financier prévisionnel de la ZAC, arrêté au 31 décembre 2019.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * ***approuve le compte rendu annuel au concédant établi par la SPLS pour la ZAC de l'éco hameau des Granges au titre de l'année 2019,***
- * ***approuve le bilan financier actualisé à la date du 31 décembre 2019, qui s'élève en dépenses à la somme de 14 478 665 euros et en recettes à la somme de 14 965 130 euros, soit un excédent de 486 465 euros.***

Compte rendu et bilan financier annexés

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Luc BERTHOUD



COMMUNE DE LA MOTTE SERVOLEX
OPERATION L018 - ECO HAMEAU DES GRANGES
BILAN ET ECHEANCIER PREVISIONNEL ARRETES AU 31/12/2019 EN EUROS H.T.

Postes	Intitulé	Bilan Approuvé n-1	Engagements	Réglié à la date d'arrêté	Prévisionnel					Au delà	Bilan Nouveau
					2019	2020	2021	2022			
A	ETUDES	14 756 165	1 633 535	1 133 950	274 258	4 881 247	3 424 375	2 323 918	2 715 176	14 478 665	
A0	REPRISE D'ETUDES	447 455	227 115	220 270	19 023	116 205	21 500	21 500	67 980	447 455	
A01	Reprise d'études	216 455	153 332	153 332		63 123				216 455	
A2	ETUDES OPERATIONNELLES	231 000	73 784	66 928	19 023	53 082	21 500	21 500	67 980	231 000	
A20	Etudes	130 000	45 783	44 178	10 123	25 082	10 000	10 000	40 741	130 000	
A21	Géomètre	80 000	21 676	17 182	4 622	25 000	8 500	8 500	20 818	80 000	
A30	Imprévus	21 000	4 697	4 697	3 396	3 000	3 000	3 000	6 421	20 118	
A301	Reprographie		1 629	882	882					882	
B	FONCIER	2 080 034	38 356	73 482	71 734	2 026 552				2 100 034	
B1	ACQUISITION TERRAINS PUBLICS	2 019 450	21 300	66 150	66 150	1 963 300				2 019 450	
B10	Terrain communal et autres	2 019 450	21 300	56 150	56 150	1 963 300				2 019 450	
B3	AUTRES DEPENSES FONCIERES	60 584	17 056	17 332	15 584	63 252				60 584	
B31	Frais d'acquisition	60 584	2 971	3 248	1 500	57 336				60 584	
B32	Indemnités d'éviction		14 084	14 084	14 084	5 916				20 000	
C	TRAVAUX	10 238 900	531 370	416 105	33 215	2 520 000	3 155 000	2 084 418	2 043 378	10 218 900	
C1	TRAVAUX VRD	7 986 000	490 330	406 710	24 403	2 000 000	2 500 000	1 500 000	1 579 290	7 986 000	
C10	Travaux VRD	7 986 000	490 330	406 710	24 403	2 000 000	2 500 000	1 500 000	1 579 290	7 986 000	
C2	CONCESSIONNAIRES	820 000	1 456	582		450 000	220 000	149 418		820 000	
C20	Raccordements + STEP	820 000	1 456	582		450 000	220 000	149 418		820 000	
C4	MESURES COMPENSATOIRES	160 000	30 772			45 000	35 000	35 000	45 000	160 000	
C40	Mesures compensatoires	160 000	30 772			45 000	35 000	35 000	45 000	160 000	
C6	AELAS - IMPREVUS	1 272 900	8 812	8 812	8 812	25 000	400 000	400 000	419 088	1 252 900	
C60	Imprévus	1 272 900	8 812	8 812	8 812	25 000	400 000	400 000	419 088	1 252 900	
D	HONORAIRES	820 079	556 372	183 771	70 286	133 740	155 000	116 000	231 568	820 079	
D1	HONORAIRES	820 079	556 372	183 771	70 286	133 740	155 000	116 000	231 568	820 079	
D10	Maitrise d'oeuvre	683 399	555 022	182 421	70 286	100 000	120 000	100 000	180 978	683 399	
D20	Imprévus	39 051	1 350	1 350		8 000	10 000	6 000	12 961	38 311	
D201	Huissier					740				740	
D30	S.P.S.	97 628				25 000	25 000	10 000	37 628	97 628	
J	HONORAIRES CONCESSIONNAIRES	800 000	280 000	240 000	80 000	80 000	80 000	80 000	320 000	800 000	
J1	HONORAIRES CONCESSIONNAIRE	800 000	280 000	240 000	80 000	80 000	80 000	80 000	320 000	800 000	
J10	Rémunération forfaitaire	800 000	280 000	240 000	80 000	80 000	80 000	80 000	320 000	800 000	
K	FRAIS FINANCIERS	369 698	323	323	4 750	12 875	22 000	22 000	52 250	92 198	
K1	FRAIS FINANCIERS	369 698	323	323	4 750	12 875	22 000	22 000	52 250	92 198	
K10	Sur avance commune taux livret A	33 323	323	323		12 875			52 250	92 198	
K20	Sur emprunt	336 375				4 750					
M	RECETTES	14 803 530	2 000 000	2 000 000	200 000	2 125 500	3 183 000	64 525	7 592 105	14 965 130	
M	CESSIONS	11 086 030				408 000	3 183 000	64 525	7 592 105	11 247 630	
M10	Locatif social secteur nord (170€/m² SP, 2668 m²)	453 560				408 000	808 000	26 000	242 000	1 484 000	
M11	Locatif social secteur falaise (160€/m² SP, 9275 m²)	1 484 000					1 800 000		1 043 200	2 843 200	
M12	Accession libre secteur falaise (320€/m² SP, 8380 m²)	2 681 600					575 000	38 525	346 725	960 250	
M13	Accession sociale secteur falaise (230€/m² SP, 4175 m²)	960 250							4 129 620	4 129 620	
M14	Accession libre secteur nord (360€/m² SP, 11862 m²)	4 129 620							1 242 000	1 242 000	
M15	Accession libre secteur central (360€/m² SP, 3450 m²)	1 242 000									
M16	Activités en pied d'immeubles (150€/m², 670 m²)										
M17	Commerces (300€/m² SP)	135 000								135 000	
N	PARTICIPATIONS	3 717 500	2 000 000	2 000 000	200 000	1 717 500				3 717 500	
N10	Participation d'équilibre non taxable	2 000 000	2 000 000	2 000 000	200 000	1 717 500				2 000 000	
N11	Apport en nature tènement foncier communal	1 717 500								1 717 500	
W	AMORTISSEMENTS	5 000 000	366 465	866 050	-74 258	-2 755 747	-241 375	-2 259 393	4 876 929	4 400 000	
W	Emprunt (amortissement)	4 300 000								4 300 000	
X20	Remboursement avance collectivité	700 000								700 000	
X30	Remboursement avance collectivité 2										
Y10	MOBILISATIONS	5 000 000				1 900 000	900 000	1 600 000	-4 400 000	4 400 000	
Y10	Souscription d'emprunt	4 300 000				1 900 000	600 000	1 600 000	-4 400 000	2 500 000	
Y20	Encasement avance collectivité	700 000					300 000	1 600 000		1 900 000	
Y30	Encasement avance collectivité 2										
FINANCEMENT					866 050	1 900 000	668 928	9 536	486 465	486 465	
TRESORERIE					866 050	10 303	668 928	9 536	486 465	486 465	

SPL de la Savoie

ZAC de l'Eco Hameau des Granges - LA MOTTE SERVOLEX

CONCESSION D'AMENAGEMENT

COMMUNE de LA MOTTE SERVOLEX / S.P.L.S.

COMPTE-RENDU ANNUEL AU CONCEDANT AU 31/12/2019

PREAMBULE

Par délibération en date du 20/12/2016, la Commune de La MOTTE SERVOLEX a confié à la SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DE LA SAVOIE (S.P.L.S.), par le biais d'une Concession d'Aménagement, la réalisation de la ZAC de l'Eco Hameau des Granges.

Par délibération en date du 11/04/2017, le Conseil Municipal a adopté le Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) établi par le cabinet Patriarche, dans le cadre de la mission effectuée en vue de la création de la ZAC.

Par délibération en date du 07/10/2017, le Conseil Municipal a décidé le versement au bénéfice de la S.P.L.S. d'une participation financière de 900 000€, en application de l'article 16.4 de la concession d'aménagement.

Suite à diverses consultations, la S.P.L.S, en accord avec son Concédant, a retenu les prestataires suivants :

- Le groupement EPODE (mandataire)/ MERLIN/ ATELIERDUBOCAL/ TERRE ECO pour la mission de maîtrise d'œuvre VRD/paysagiste,
- TERRE ECO pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage « Développement Durable » (novembre 2017),
- Le cabinet THIERRY ROCHE pour la mission d'Architecte en Chef de ZAC (Décembre 2017).

Par délibération en date du 25/09/2018, le Conseil Municipal a adopté un Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE) modifié du fait de l'évolution du plan de composition de la ZAC ainsi que le tableau des engagements environnementaux.

Le 05/01/2018, le dossier d'Autorisation Environnementale a été déposé aux services de la Direction Départementale des territoires. Cette autorisation comprend divers volets à savoir le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau, le dossier de déboisement/défrichage, le dossier de destruction d'espèces protégées.

Durant 2018-2019, le dossier a été instruit auprès des différents services concernés (DDT, DREAL, CNPN). Courant octobre 2019, le Préfet de Région nous a délivré l'Arrêté Préfectoral nous autorisant à aménager la zone tout en respectant les mesures de compensation, d'évitement et de réduction.

Courant 2019, nous avons engagé des négociations avec le CEN pour définir leur mission de conseil (à savoir l'aide à la conception du projet et le suivi des mesures compensatoires).

Courant 2020, nous finaliserons le dossier PRO/DCE afin de lancer la consultation pour la viabilisation de la ZAC (à savoir les voies de desserte ainsi que le parc nature).

En parallèle, le dossier de réalisation devra être approuvé par le concédant. Il comprendra le programme de constructions projetées ainsi que le programme des équipements publics.

II – COMMENTAIRES AU 31/12/2019

1/ DEPENSES

A / ETUDES

Le poste « Etudes » reste inchangé et s'élève à 447 455€ H.T.

Les dépenses réglées courant 2019 pour un montant de 19 023€ H.T. correspondent :

- aux études liées aux dossiers réglementaires (notamment complément d'étude de dossier d'Autorisation Environnementale, élaboration d'une carte pour les avifaunes, recherche d'arbres à cavités...) pour un montant de 10 123€ H.T.,
- aux frais de géomètre (relevé topographique, bornage de la limite Nord de la ZAC...) pour un montant de 4 622€ H.T.,
- aux frais d'imprévus pour un montant de 3 396€ H.T. (frais de publicité, d'annonce...),
- aux frais de reprographie liés au dossier d'Autorisation Environnementale pour un montant de 882€ H.T.

Courant 2020, les dépenses seront liées au bornage de la ZAC ainsi que les études liées au dossier d'Autorisation Environnementale.

B / FONCIER

Le poste « foncier » est revue légèrement à la hausse et s'élève à 2 100 034€ H.T.(soit + 20 000€).

Courant 2018, les négociations avec les différents propriétaires privés ont été concluantes. Des promesses de vente ont été signées.

Courant 2019, nous avons procédé à la régularisation de certains actes pour un montant de 56 150€. Les frais de notaire s'élèvent à 1 500€. Une indemnité d'éviction a été versée à un exploitant pour un montant de 14 084€.

Courant 2020, tous les actes authentiques devraient être signés.

De plus, lors du bornage de la ZAC notamment l'alignement de la RD 1504, nous pourrions engager les négociations avec le TDL pour l'acquisition de la parcelle qui accueillera à terme, les futurs commerces le long de la RD.

En parallèle, conformément à l'article 16.4.1 de la concession d'aménagement, la Commune cédera à la S.P.L.S., sous forme d'apport en nature, les parcelles nécessaires aux constructions futures de la ZAC. Ce tènement foncier d'une surface totale de 114 500m² figure au cadastre sous les numéros BE59 et 60, BI 10, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 41, 48, 59, 61, 63, 64 et est estimé à 1 717 500€, au titre d'une participation communale à l'équilibre de l'opération.

Au vu des différentes acquisitions prévues en 2020, des frais de notaire seront à régler pour un montant estimatif de 57 336€ H.T..

C/ TRAVAUX

Le poste « travaux » est revu légèrement à la baisse et s'élève à 10 218 900€ H.T.(soit - 20 000€).

Courant 2017, par voie d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, l'avant-projet présenté par la maîtrise d'œuvre courant octobre 2017 a été validé et fixe le montant des travaux à 7 986 000€ H.T. (au lieu de 8 489 427€ H.T. soit une diminution de 503 427€ H.T.).

Concernant le raccordement de l'assainissement de la ZAC sur la station d'épuration du Lac du Bourget, des négociations sont en cours entre Grand Lac, la SLPS et la Commune.

Le montant des travaux liés au raccordement et à l'agrandissement de la STEP s'élève à 820 000€ (soit une diminution de 100 000€). Courant 2018, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Grand Lac et la SPLS a été signée. Ainsi, la SPLS confierait à Grand Lac le pilotage et la mise en œuvre des travaux d'assainissement réalisés hors ZAC.

Courant 2019, les dépenses réglées pour un montant de 33 215€ H.T. correspondent :

- au solde des travaux préparatoires de terrassement et de remodelage du site en dehors de l'emprise boisée, réalisés par l'entreprise MICHELLIER pour un montant de 24 403€ H.T.,
- aux travaux d'entretien des parcelles communales pour un montant de 8 812€ H.T.

Courant 2020, les travaux projetés seront les suivants :

- mise en œuvre de certaines mesures compensatoires (pose de nichoirs et d'une barrière amphibiens) avant tout démarrage des travaux,
- travaux de déboisement/défrichage à compter de fin Aout,

- démarrage des travaux de viabilisation de la ZAC courant 2nd semestre pour une durée minimale d'un an.(frais de publicité, d'annonce...

D/ HONORAIRES

Le poste « Honoraires » reste inchangé et s'élève à 820 079€ H.T..

Courant 2019, le montant des dépenses affectées à ce poste s'élève à 70 286€ H.T et correspond à des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Courant 2020, les dépenses projetées s'élèvent à environ 133 740€ H.T.

Elles correspondent aux honoraires des différents prestataires (Architecte en chef de ZAC, maîtrise d'œuvre, AMO HQE, coordonnateur chantier....).

J/ HONORAIRES CONCESSIONNAIRES

Le poste « rémunérations » reste inchangé et s'élève à 800 000€ H.T.

En application de l'article 20.2 de la concession d'aménagement, la rémunération perçue par l'Aménageur s'élève à 80 000€ H.T. par an.

K/ FRAIS FINANCIERS ET TRESORERIE

Lors du crac 2018, nous avons envisagé le soutien de la trésorerie par un recours à l'emprunt. Ceci a eu pour conséquence de prévoir des frais financiers sur emprunt à hauteur de 336 375 €.

Dans l'hypothèse présentée ce jour, le recours à l'emprunt n'est plus justifié puisque la collectivité envisage d'augmenter l'enveloppe de l'avance versée à l'opération de 1.9M € en 2022.

Le poste de frais financiers sur emprunt devient nul.

Toutefois, les frais financiers de l'avance de trésorerie au taux du livret A sont versés à la Collectivité. Ce montant s'élève à 92 198€.

La trésorerie de l'opération au 31/12/2019 serait de 866 050 € et demeurerait constamment positive jusqu'au terme de la concession pour s'établir excédentaire à 486 465 €.

2/ RECETTES

Le montant global des recettes est réactualisé et s'élève à 14 965 130€ H.T. (y compris les participations).

M/ CESSIONS

Le poste « cessions » est réactualisé et s'élève à 11 247 630€ H.T. (soit + 161 600€H.T.).

En effet, le montant de la cession du lot n°6 était inscrit à 1 638 400€ H.T.. Or, Bouygues Immobilier a remis une offre d'un montant de 1 800 000€.

Des protocoles d'accord ont été signés entre la Commune, la SPLS et deux bailleurs sociaux à savoir l'OPAC et Savoisienn Habitat. Les droits à construire affectés au locatif social et à l'accession sociale sont donc attribués. Courant 2020, nous prévoyons de signer des promesses de vente avec les bailleurs sociaux.

Courant 2019, un concours « promoteur-architecte » a été lancé pour l'attribution du lot n°6. Douze promoteurs ont été présélectionnés à concourir. Quatre promoteurs ont rendu une offre. Suite à différentes auditions, le lauréat est BOUYGUES IMMOBILIER.

Courant 2020, nous engagerons une réflexion globale avec les bailleurs sociaux et Bouygues Immobilier afin d'harmoniser le mieux possibles les projets. Des réunions thématiques seront programmées où l'on abordera l'architecture, le paysage, l'environnement.....
Les dépôts de permis de construire des lots n°6, 7 et 8 seront envisagés courant 2020.

N/ PARTICIPATION

Le poste « participation » reste inchangé et s'élève à 3 717 500€ H.T..

On distingue deux types de participation :

- l'apport en nature par le Concédant du tènement foncier d'un montant de 1 717 500€ H.T. prévu en 2019,
- la participation de la Commune à l'équilibre de l'opération d'un montant de 2 000 000€ H.T..

Y/AVANCE COLLECTIVITE

Courant 2020, la collectivité devrait verser un montant de 1 900 000 € à titre d'acompte sur le montant global de 2 500 000 € tel que convenu dans la convention signée le 05/03/2020.

Le solde de cette avance sera versé en 2021.

Il est envisagé également de convenir d'une autre avance d'un montant global de 1 900 000 € qui serait versé à compter de 2021, avance rémunérée selon le taux du livret A.

III – CONCLUSION

La S.P.L.S propose à la Commune de La Motte Servolex, son concédant :

- d'approuver le bilan actualisé valeur 31/12/2019 s'élevant en dépenses à la somme de 14 478 665 € et en recettes à la somme de 14 965 130 € en dégagant un excédent de 486 465 €.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-02

Objet : ÉCO HAMEAU DES GRANGES – APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION DE LA ZAC
Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Par délibération en date du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal a défini les objectifs de l'aménagement de l'éco hameau des Granges et les modalités de la concertation préalable, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme. A l'issue de cette phase de concertation, le Conseil Municipal en a approuvé le bilan par délibération en date du 5 juillet 2016.

Puis, par délibération en date du 8 novembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la zone d'aménagement concerté et a créé la ZAC de l'éco hameau des Granges, conformément aux articles L.311-1 et R.311-2 du code de l'urbanisme.

Depuis, en application de l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, un dossier de réalisation de la ZAC a été élaboré sous la conduite de la SPLS, concessionnaire de l'opération. Ce dossier, joint à la présente délibération, comprend :

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

1. Le programme des équipements publics à réaliser dans la zone :

Il correspond aux voiries, parkings publics et liaisons douces, ainsi qu'aux réseaux nécessaires pour assurer la viabilité des différents terrains. Il intègre aussi les espaces publics et les parcs, un étang, des aires de jeux et belvédères. Le maître d'ouvrage des équipements publics est la Société Publique Locale de la Savoie. Le coût prévisionnel des équipements publics est détaillé dans le dossier annexé et s'élève à 7 986 000 euros hors taxes.

2. Le programme global des constructions à réaliser dans la zone :

La ZAC de l'éco hameau des Granges a essentiellement vocation à créer des logements. Il est prévu 559 logements répartis en dix lots et trois secteurs (secteur falaise, secteur central et secteur nord). Le nombre de places de stationnement est de 1165, très majoritairement enterrées. La surface de plancher des logements s'élève à 39 140 m². La programmation comporte 30 % de logements locatifs sociaux, 10 % de logements en accession sociale et 60 % de logements en accession libre. Bien qu'à vocation principale d'habitat, l'éco hameau proposera une offre ponctuelle de locaux commerciaux, de services ou d'activités sans nuisance, dans la limite de 450 m² en bordure de la RD 1504 à l'entrée du quartier et 670 m² dans le lot 3 à proximité du parking public.

3. Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération échelonnées dans le temps :

Selon le bilan prévisionnel arrêté à la date du 31 décembre 2019, les dépenses s'élèvent à 14 478 665 euros hors taxes et les recettes à 14 965 130 euros. Les principaux postes de dépenses sont les travaux pour 10 218 900 euros et l'acquisition du foncier pour 2 100 034 euros. Du côté des recettes, les cessions de terrains représentent 11 247 630 euros.

Le dossier de réalisation de la ZAC ne comporte pas de modification de l'étude d'impact, celle-ci ayant déjà été actualisée courant 2019, préalablement à la signature de l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 portant autorisation environnementale au titre des dispositions du code de l'environnement. Cette autorisation environnementale unique a été délivrée par le Préfet de la Savoie à l'issue d'un processus conduit à la fin de l'année 2018 et au cours de l'année 2019, comportant, outre la mise à jour de l'étude d'impact, un avis favorable du conseil national de la protection de la nature en date du 3 juin 2019 et une enquête publique qui s'est déroulée du 10 juillet au 10 août 2019, conclut par un avis favorable du commissaire enquêteur le 16 septembre 2019. Dans le cadre de cette démarche, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement, par une délibération en date du 11 juillet 2019.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

***Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2, L.311-1 et suivants et
R.311-1 et suivants,***

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants,

Vu le schéma de cohérence territoriale et le plan local d'urbanisme intercommunal, Vu la délibération du 16 décembre 2014 fixant les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu la délibération du 5 juillet 2016 tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération du 20 septembre 2016 fixant les modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale,

Vu la délibération du 8 novembre 2016 tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact,

Vu la délibération du 8 novembre 2016 approuvant le dossier de création de la ZAC de l'éco hameau des Granges et créant ladite ZAC,

Vu l'arrêté du Préfet de la Savoie du 11 octobre 2019 portant autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement,

Vu le dossier de réalisation de la ZAC établi conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme,

- * approuve le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de l'éco hameau des Granges annexé à la présente délibération,*
- * approuve le projet de programme global des constructions prévues à l'intérieur de la ZAC, qui comprend 559 logements répartis en dix lots et trois secteurs, pour une surface de planchers de 39 140 m², ainsi que la création de locaux d'activités, commerces ou services pour une surface de 1120 m²,*
- * approuve le projet de programme des équipements publics prévus à l'intérieur de la ZAC, qui comprend, outre les terrassements nécessaires, la création de la voirie principale, du parking public et des liaisons douces ; les réseaux (eau potable, défense incendie, eaux usées, eaux pluviales, électricité, éclairage public, télécommunications, réseau de chaleur), la gestion des ordures ménagères et les espaces paysagers constitués de deux parcs, d'un étang et de corridors écologiques,*
- * dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune. Elle fera en outre l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département,*

Dossier de réalisation de la ZAC annexé

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Luc BERTHOUD





SPL de la Savoie



ECO HAMEAU DES GRANGES

Dossier de réalisation de ZAC

Commune de La Motte Servolex
Département de la Savoie
Juin 2020

Table des matières

I. PREAMBULE	4
1. RAPPEL DU CONTEXTE	4
2. RAPPEL JURIDIQUE	6
II. DESCRIPTIONS DU PROJET	8
1. LOCALISATION	8
2. AMBITIONS DU PROJET	9
3. PROGRAMMATION DU PROJET	11
III. LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS A REALISER	20
1. PRESENTATION SYNTHETIQUE DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET LIMITES DE PRESTATION	20
2. TERRASSEMENTS	21
3. VOIRIE, PARKING ET LIAISONS DOUCES	21
A. VOIRIE	22
B. PARKING PUBLIC	22
C. LIAISONS DOUCES	22
D. PLAN GLOBAL DES AMENAGEMENTS	24
	24
	24
4. LES RESEAUX	24
A. ADDUCTION EAU POTABLE ET DEFENSE INCENDIE	24
B. EAUX USEES	25
C. EAUX PLUVIALES	25
D. ELECTRICITE	26
E. ECLAIRAGE PUBLIC	26
F. TELECOMMUNICATIONS	27
G. RESEAU DE CHALEUR	27
H. GESTION DES ORDURES MENAGERES	27
5. LES ESPACES PAYSAGERS	28
PLAN DES AMENAGEMENTS PAYSAGES	30
6. PLANNING DE REALISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	30
7. DOMANIALITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS	31
8. COUT DES EQUIPEMENTS PUBLICS	32
IV. LE PROJET DE PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS A REALISER	33
1. LOCALISATION DES PROGRAMMES DE CONSTRUCTIONS	33
2. PROGRAMME DE CONSTRUCTIONS AU GLOBAL	33
3. PROGRAMME DE CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS DETAILLE PAR LOT	35
4. PROGRAMME DE CONSTRUCTIONS DE D'ACTIVITES ET SERVICES	37
5. PROGRAMME COMPLET	38

6. PHASAGE DES CONSTRUCTIONS	39
<u>V. LES MODALITES PREVISIONNELLES DE FINANCEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT</u>	40
<u>VI. MISE A JOUR DE L'ETUDE D'IMPACT</u>	41
<u>VII. MISE A JOUR DU DOSSIER LOI SUR L'EAU</u>	41

I. PREAMBULE

1. Rappel du contexte

❖ Pourquoi ce projet ?

L'agglomération chambérienne a besoin de logements pour accueillir ses nouveaux résidents et répondre aux évolutions démographiques.

Dans ce contexte, la commune de La Motte-Servolex, a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur la préservation des terrains agricoles en urbanisant de préférence les friches. Cette zone a donc été ciblée dans le SCOT comme "pôle préférentiel d'urbanisation à dominante habitat" et dans le PLUi de la commune comme une zone d'urbanisation future.

Le lieu-dit « les Granges » constitue l'une de ces friches. Il est localisé à l'extrémité nord du territoire communal de La Motte Servolex en interface avec la commune du Bourget-du-Lac et la zone d'activités Savoie Technolac. Après avoir été exploité comme carrière, le site a été, dès 2006, occupé par la société COREVAL (activité de transformation et stockage de matériaux issus de la démolition de bâtiments et d'ouvrages de chaussée) dans le cadre d'un bail industriel et commercial avec la Ville de La Motte Servolex. Ce bail a été résilié en date du 31 décembre 2017. A ce jour, le site est libre de toute occupation.

La commune de la Motte Servolex, propriétaire d'une grande partie des terrains, a souhaité réaliser sur ce site un écoquartier à dominante d'habitat répondant aux besoins résidentiels du Triangle Sud (La Motte Servolex – le Bourget du Lac – Technolac) et aux objectifs du SCoT Métropole Savoie.

Le périmètre de projet correspond à 16,9 hectares de terrains classés en zone UM du Plan Local d'Urbanisme Habitat Déplacements.

❖ Les ambitions générales du projet

La commune a pour objectif de créer un éco-quartier d'habitation dit « Eco Hameau des Granges ». Correspondant à l'une des dernières grandes emprises constructibles de la commune et située dans un secteur à haute valeur environnementale (zones humides, forêt...), la commune de la Motte Servolex a souhaité y développer une urbanisation qui préserve, valorise et réhabilite les qualités écologiques du site, tout en créant une offre de

logements optimisée et d'espaces publics de qualité, pour répondre aux besoins de chacun.

C'est sur la base de ces ambitions que le projet d'Ecohameau des Granges a été pensé. Pour la mise en œuvre opérationnelle, une procédure de ZAC a été mise en place. En parallèle, le projet s'est tourné vers la démarche Nationale de Labelisation EcoQuartier.

❖ La démarche de ZAC

Le projet a fait l'objet d'une procédure de zone d'aménagement concertée, initiée par la commune de La Motte Servolex et portée par la SPLS en tant que maître d'ouvrage il se compose donc de :

- Une étude d'impact réalisée et soumise à enquête publique en 2016
- Un dossier de création de ZAC approuvé par le conseil municipal de la Motte Servolex en date du 8 novembre 2016.
- Des études environnementales soumises à l'avis de l'autorité environnementale.

Rappel de la chronologie des procédures administratives :

- Etude d'impact : une première a été réalisée en courant 2016, sans être déposée.
 - Autorisation environnementale : en date du 05 octobre 2018, la SPLS a présenté une demande d'autorisation environnementale.
 - o des demandes de compléments ont été réalisés le 26 décembre 2018
 - o ces compléments ont été apportés dans un mémoire en date du 20 mars 2019.
 - o le CNPN a donné son avis en date du 03 mars 2019
 - o une enquête publique a eu lieu entre le 10 juillet 2019 et le 10 août 2019
 - o des conclusions motivées du commissaire enquêteur et des observations ont été portées à la connaissance de la SPLS en date du 18 septembre 2019
 - o la SPLS a répondu sur les prises en compte des observations en date du 30 septembre 2019
 - Un arrêté préfectoral en date du 11 octobre 2019 porte autorisation environnementale au titre de l'article L181-1 et suivant du code de l'environnement qui tient lieu
 - o D'autorisation au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques
 - o D'autorisation de défrichement
 - o De dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces et d'habitats protégés.
- L'arrêté préfectoral donne des prescriptions qui ont été prises en compte dans le projet.

- Un Cahier de Prescriptions Architecturales Urbaines Paysagères et Environnementales (CPAUPE) et un Cahier de Limites de Prestations Techniques (CLPT) ont été réalisés et seront livrés aux acquéreurs de lots.
- La conception des espaces publics est portée par la commune et son aménageur, la SPLS. La phase PROJET est en cours de finalisation. L'objectif est de permettre une consultation des entreprises au deuxième semestre 2020 pour un lancement de travaux au troisième trimestre 2020.
- Le présent document constitue le dossier de réalisation de la ZAC Eco Hameau des Granges.
- Les équipements publics seront restitués à la commune dès l'ouverture au public.

❖ La démarche écoquartier

La commune a fait le choix de mettre en place une démarche label écoquartier. Un Tableau des Engagements EcoQuartier a donc été mis en place, il contient l'ensemble des prescriptions issues du CPAUPE en lien avec la démarche EcoQuartier et permet de s'assurer, tout au long de la conception des projets, que les objectifs initialement identifiés sont respectés.

2. Rappel juridique

Au regard de l'article R311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation comprend :

- «
 - a) Le projet de programme des équipements publics à réaliser dans la zone** ; lorsque celui-ci comporte des équipements dont la maîtrise d'ouvrage et le financement incombent normalement à d'autres collectivités ou établissements publics, le dossier doit comprendre les pièces faisant état de l'accord de ces personnes publiques sur le principe de la réalisation de ces équipements, les modalités de leur incorporation dans leur patrimoine et, le cas échéant, sur leur participation au financement ;
 - b) Le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone** ;
 - c) Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement, échelonnées dans le temps.**

Le dossier de réalisation complète en tant que de besoin le contenu de l'étude d'impact mentionnée à l'article [R. 311-2](#), conformément au III de l'article [L. 122-1-1](#) du code de l'environnement notamment en ce qui concerne les éléments qui ne pouvaient être connus au moment de la constitution du dossier de création.

L'étude d'impact mentionnée à l'article R. 311-2 ainsi que les compléments éventuels prévus à l'alinéa précédent sont joints au dossier de toute enquête publique ou de toute mise à disposition du public concernant l'opération d'aménagement réalisée dans la zone. »

Le contenu du dossier de réalisation se compose donc de plusieurs parties :

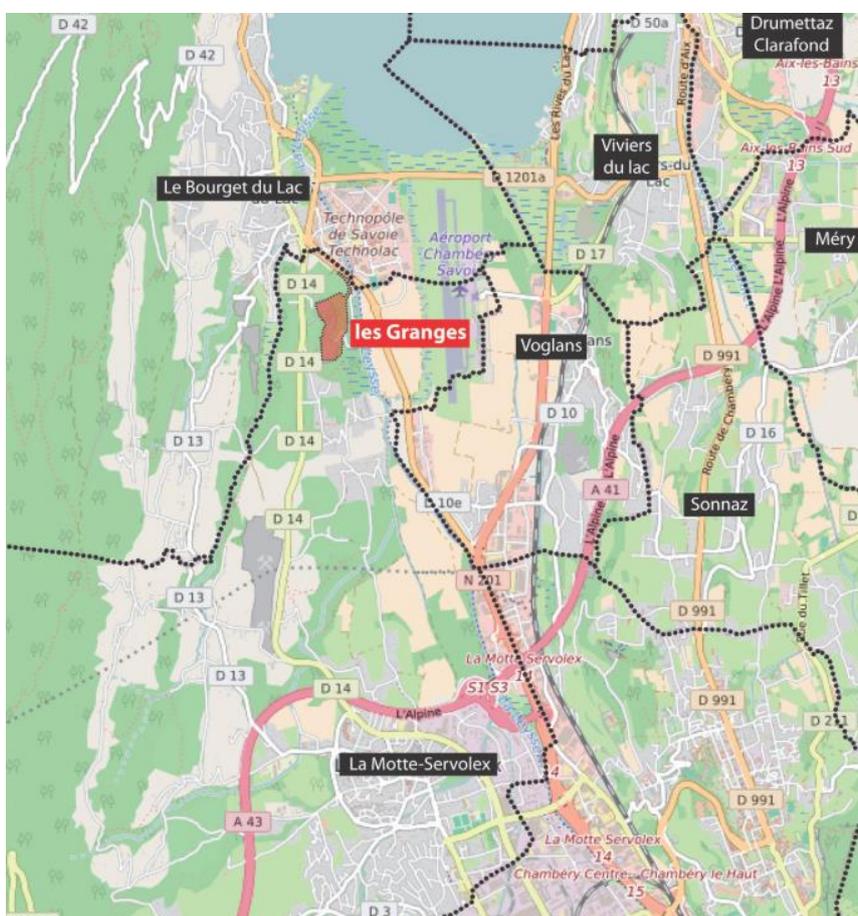
- Description du projet
- Le projet de programme des équipements publics
- Le projet de programme global des constructions
- Les modalités prévisionnelles de financement
- La demande d'autorisation environnementale ayant fait l'objet dans son ensemble d'une enquête publique durant l'été 2019 et d'un arrêté préfectoral le 11/10/2019, le dossier de réalisation de ZAC n'a donc pas pour objet ici de compléter l'étude d'impact.

II. DESCRIPTION DU PROJET

1. Localisation

Le projet s'implante sur la commune de La Motte Servolex, au nord de l'agglomération chambérienne, au lieu-dit Les Granges.

Situé au nord du centre-ville de La Motte-Servolex, en périphérie des hameaux « Le Janon » et « Le Tremblay » et à proximité d'un bassin d'emplois important, le technopôle Savoie Technolac, le site est inséré dans un contexte agricole à l'ouest et à l'est, plutôt périurbain à l'ouest et au sud et forestier à l'est en lien avec la zone humide de la Fontaine des Janon.



Localisation du projet Source CPAUPE v6

Les infrastructures linéaires localisées à proximité du projet sont :

- la RD 1504 en pied de versant et bordant la plaine à environ 160 m à l'est ;
- la RD14 à environ 170 m à l'ouest (non accessible depuis le site).

Jusqu'à fin 2017, le site était occupé par la société COREVAL dont l'activité consistait au retraitement de matériaux et le stockage des déchets inertes. En dehors des secteurs concernés par cette activité, l'occupation des sols est majoritairement naturelle et se caractérise principalement par la présence de boisements secs et humides ainsi que deux pièces d'eau de 0.25 ha de surface cumulée.

L'emprise de la ZAC où s'implante le projet d'Eco-hameau s'étend sur une surface de 16.9 hectares.

Le site garde la trace de ces exploitations passées ; il présente notamment une **topographie accidentée**, voire particulièrement contraignante dans certains secteurs. Ces activités ont également eu d'importantes conséquences sur les écoulements d'eau et les contours de la **zone humide voisine**, dont la surface a diminué.

La topographie des terrains d'assiette du projet présente une pente régulière s'accroissant du sud vers le nord, en raison du remblaiement du site par des matériaux inertes au nord.

A ce jour, le site est libre de toute occupation.

2. Ambitions du projet

Le secteur des Granges correspond à l'une des dernières grandes emprises constructibles de la commune de La Motte Servolex. Il est référencé au Schéma de Cohérence Territoriale de Métropole Savoie comme "pôle préférentiel d'urbanisation à dominante habitat".

La commune de La Motte Servolex a pour objectif de créer un éco hameau d'habitation dit « Eco Hameau des Granges » sur l'ancienne carrière.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Réparer une cicatrice dans le paysage en réhabilitant une ancienne carrière,
- Mettre en valeur l'espace naturel et la biodiversité en valorisant la zone humide située en bordure du projet, préserver les grands corridors écologiques du secteur
- Ouvrir une zone à l'urbanisation – en cohérence avec le SCoT – à proximité immédiate de Savoie Technolac, tout en préservant les terres agricoles,
- Produire à terme environ 559 logements en veillant à la mixité sociale (30% de logements locatifs sociaux, 10% de logements en accession sociale et 60% de logements en accession libre),
- Proposer des services, en cohérence et en complémentarité avec l'habitat,

- Créer un quartier exemplaire d'un point de vue environnemental, en lien avec Savoie Technolac, l'institut National de l'Energie Solaire, et tout partenaire intéressé par cette initiative.

Ce sont ces objectifs qui ont permis par la suite de fixer les grandes orientations urbaines et programmatiques :

- Garantir une mixité sociale répartie sur l'ensemble de l'opération
- Garantir une mixité fonctionnelle (habitat, services, espaces publics et de loisirs)
- Lutter contre l'étalement urbain par la valorisation du foncier disponible et la limitation de l'habitat pavillonnaire
- Préserver la biodiversité du site ; maintenir, remettre en état et valoriser les habitats naturels (mares, zone humide et corridors écologiques) ...
- Encourager l'usage des modes doux
- Intégrer des fonctions nourricières en cœur de quartier (potagers, vergers...)
- Concevoir des bâtiments sobres et performants d'un point de vue énergétique,
- Privilégier usage, efficacité et raisonner en coût global
- Faire preuve d'innovation en terme de production et de stockage d'énergie

D'autres ambitions ont émergé et se sont portées sur les notions d'habiter, de vivre ensemble avec de grandes orientations urbaines et programmatiques :

- Assurer un cadre de vie agréable et un rapport à la nature fort, de l'espace public jusqu'au cœur des logements
- Offrir une vie de quartier dynamique et solidaire par la création d'espaces partagés et participatifs,
- Respecter l'environnement au sens large, au travers de constructions durables, de qualité, avec des matériaux simples révélant le site et respectant son identité,
- Adopter une gestion éco-responsable du projet de la conception jusqu'à l'exploitation du bâtiment et des ses espaces extérieurs,
- Privilégier le confort (d'usage, thermique, visuel, acoustique, olfactif) et la santé des habitants (qualité de l'air et de l'eau, risque électromagnétique)
- Impliquer les habitants dans leur cadre de vie et proposer des manières d'habiter variées pour les faire se rencontrer et les responsabiliser autour de projets concertés communs, en lien avec le développement durable.

Tous ces objectifs sont traduits au travers du plan d'aménagement de l'écohamneau, qu'il s'agisse de la programmation des espaces publics et des espaces privés.

3. Programmation du projet

Le présent projet consiste à aménager un quartier à dominante d’habitat, d’environs 559 logements sur une surface de projet de 16,9 ha.

A l’état actuel, le site présente une topographie forte et chahutée. Le milieu naturel est très présent avec une végétation existante riche, des boisements importants et la présence d’une zone humide et de deux mares.

Le secteur marqué par sa topographie et par la présence d’un milieu naturel permet d’organiser le projet avec :

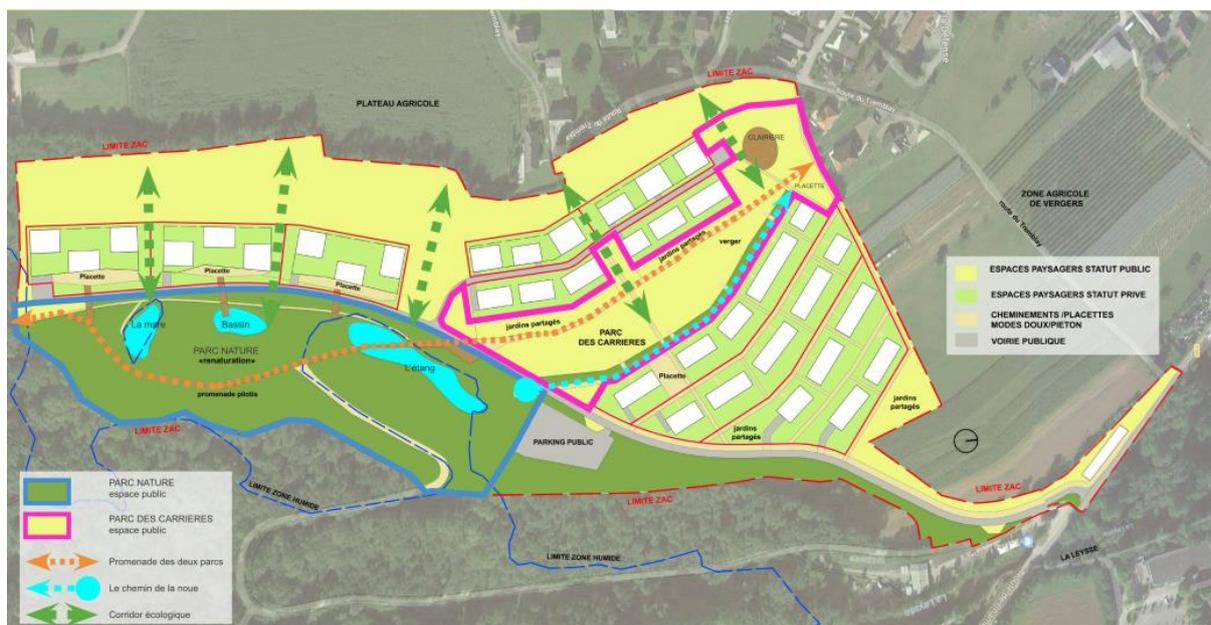
- Au Sud-Est : un Parc Nature (comprenant les mares et la zone humide),
- A l’Ouest : des zones d’habitation,
- Au Nord-Ouest et au Nord Est : deux zones d’habitation séparées par le Parc des Carrières



Plan de composition simplifié - Extrait CPAUPE v6

Le projet sera desservi par une nouvelle voie d’accès en impasse, connectée à la RD 1504. A mi-parcours elle se divise en deux branches en impasse permettant de desservir les 2 secteurs d’habitation situés à l’ouest du secteur.

❖ Éléments de programmation des espaces paysagers



Plan de composition simplifié - Extrait CPAUPE v6

Le projet prévoit plusieurs entités d'espaces et plusieurs enjeux :

Deux parcs reliés entre eux :

Situé au cœur du quartier, deux parcs forment un grand linéaire d'espaces verts publics et sont reliés par un cheminement Nord Sud ('la promenade des deux parcs'), qui parcourt le site de part et d'autre. Ils font le lien entre les différentes entités construites, que sont les lots falaise, centre et Nord. Ils sont accessibles par tous.

Le parc Nature est connecté à la zone humide et vient favoriser la présence de la nature et de la biodiversité dans le quartier. Situé au Sud du quartier, il est composé d'un parcours sur ponton en bois qui rejoint le chemin des Janons. Ce parc met l'accent sur l'observation de la nature avec du mobilier éco pédagogique. Situé sur le sol stérile de la carrière, une renaturation indigène de cet espace est prévue.

Le parc des carrières au Nord est un véritable parc d'agrément pour les populations futures, et propose deux zones de jeux, des assises et des grandes pelouses... Il s'étire depuis l'étang jusqu'au chemin des Poullis.

Une place publique se situe au Nord du parc pour dégager la vue sur le lac du Bourget. Au nord de ce parc est créé une aire de jeux en connexion avec le coteau boisé / véritable espace nature et ludique.

Des chemins parcourent le parc pour connecter les lots privés. Le parc est composé de deux chemins majeurs :

- La promenade des deux parcs ondule doucement le long des lots centre à l'Est. Elle traverse le quartier du Nord au Sud, avec une séquence sur pilotis dans le parc nature au Sud, se transformant en une balade plus urbaine en stabilisé dans le parc des carrières au Nord.

- Le chemin de la noue, le long des lots Nord, à l'Est plus fonctionnel et rectiligne. Il dessert les logements des lots Nord. Le long de cette liaison piétonne, une noue récolte les eaux pluviales.

Ils constituent également des liaisons piétonnes privilégiées avec l'extérieur du quartier (Janon, Pouly)

L'étang / Point de jonction

Situé entre les deux parcs, en bord de voirie, l'étang est le point de jonction de tous les lots et au cœur du quartier. Il est traversé par la promenade des deux parcs sous la forme d'une passerelle qui passe au-dessus de l'eau. C'est aussi un point d'observation favorable de la zone humide et de la faune et flore de la mare. Une placette en estrade est envisagée pour la contemplation de cet étang.

Corridors écologiques

Le boisement du coteau Ouest est largement préservé par les constructions futures du lot falaise, qui s'inscrivent en pied de talus. Des corridors écologiques se fauflent entre les bâtiments pour s'étirer sur les espaces publics avec les mêmes essences d'arbres (chêne, érable, merisier, cornouiller, noisetier...etc). On veillera à la continuité des plantations, à la perméabilité pour la faune des ouvrages sur l'axe des corridors et à la prise en compte du milieu existant.

Jardins partagés

Véritable lien social, les jardins partagés sont répartis sur le quartier de plusieurs façons, à la fois sur l'espace public et sur les lots privés :

- Les jardins du parc des carrières sont situés le long de la promenade des deux parcs, en limite des lots centre.

- Sur le secteur Nord, une zone de jardins est en vitrine du quartier et pourra devenir une zone de jardins familiaux ou partagés.

- Dans les lots privés du secteur Nord, un espace est dédié aux jardins partagés.

- Les dalles végétalisées des lots falaises doivent proposer un support de culture pour un usage collectif conformément au CPAUPE

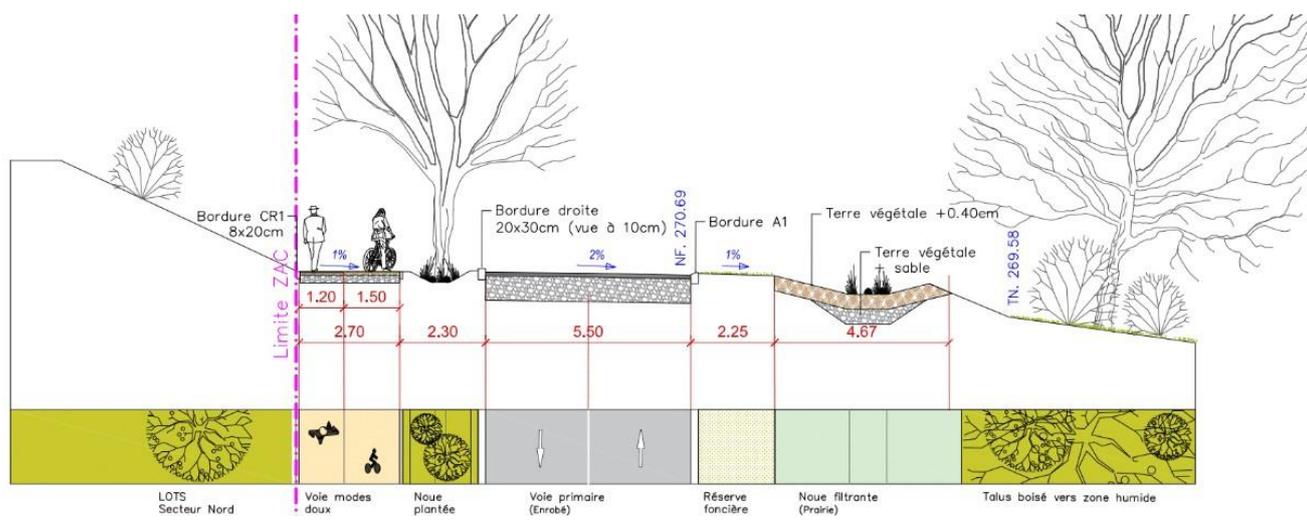
❖ Éléments de programmation des dessertes

- Dessertes automobiles

Le site des Granges étant aujourd'hui desservi par une seule voie d'accès en impasse, un des préalables à son aménagement est la création d'une voie de desserte adaptée aux futurs déplacements.

La route existante (aujourd'hui route d'usage réservé à l'exploitant industriel du site située HORS ZAC) traverse une zone référencée zone humide protégée présentant notamment des couloirs de passage d'amphibiens. Pour cette raison, le tracé d'une toute nouvelle voirie d'accès plus au Nord est prévue. La route existante sera à terme dédiée aux modes de déplacements doux.

Le site sera donc desservi par une voirie connectée à la RD 1504 à hauteur de son passage sur la rivière Leysse. Celle-ci sera couplée à des aménagements permettant d'intégrer les modes doux (piétons et voie cycles). La chaussée sera large de 5.50m, bordée par une zone d'espaces verts de 2.30m et d'une bande piétons/cycles de 2.70m.



Coupe de principe voie principale – PRO – Atelier du Bocal 2020

En raison des contraintes topographiques du site, il n'est pas envisagé de connexion routière au plateau ouest à la route du Tremblay (RD14). Cette voie d'accès restera donc une impasse à deux branches localisées en pied de falaise.

Les deux branches en impasse seront aménagées en zones de rencontre (type « zones 20 ») en arrivant sur le parc. La séquence Nord sera plutôt une zone 30. L'objectif étant, pour l'automobiliste, de ressentir dès l'entrée dans l'éco-hameau (à hauteur du parc dit « parc des carrières »), qu'il pénètre dans un secteur habité, fréquenté par les piétons, et où ces derniers sont privilégiés. Pour cela, un large espace traversant est proposé à la jonction

entre le parc linéaire et la voie afin d'identifier au mieux cette « porte d'entrée » et d'inciter l'automobiliste à adapter son comportement.

Les voies en impasse seront équipées d'aires de retournement, aménagées sous forme de placette publique.

- Desserte mode doux

Les voies de desserte en impasse seront aménagées en zones de rencontre (réglementation « zone 20 », où piétons et cyclistes bénéficient de la priorité sur les véhicules). Celles-ci favoriseront la cohabitation entre les différents modes de déplacement et conforteront la continuité des liaisons douces et le développement des modes alternatifs à la voiture.

Un maillage de chemins important est prévu : outre la desserte principale, aménagée pour l'ensemble des modes de déplacement (véhicules, cycles, piétons), il est envisagé un maillage complet du site par un réseau de chemins piétonniers ou mixtes (piétons / vélos) qui permettra de desservir l'ensemble des secteurs publics (opportunités de promenade au cœur du parc, accès aux aires de jeux...) et des parcelles privées (cheminements en pied de bâtiments, liaisons des bâtiments entre eux). Ces cheminements sont hiérarchisés et permettent le déplacement aisé des PMR et l'accueil de voies pompier.

La route actuelle de desserte de l'ancienne carrière sera conservée sans aménagement particulier.

Les connexions avec le voisinage se feront concomitamment à la réalisation du projet des voies et sentiers existants (zone des Janons et secteur de la côte de Pouli).

La connexion avec la voie verte de l'agglomération est à l'étude. Elle pourrait se faire à hauteur du pont de la RD 1504 sur la Leysse. A terme, le quartier pourra bénéficier d'une connexion vélo aisée vers le centre de Chambéry, de la Motte Servolex et d'Aix-les-Bains.

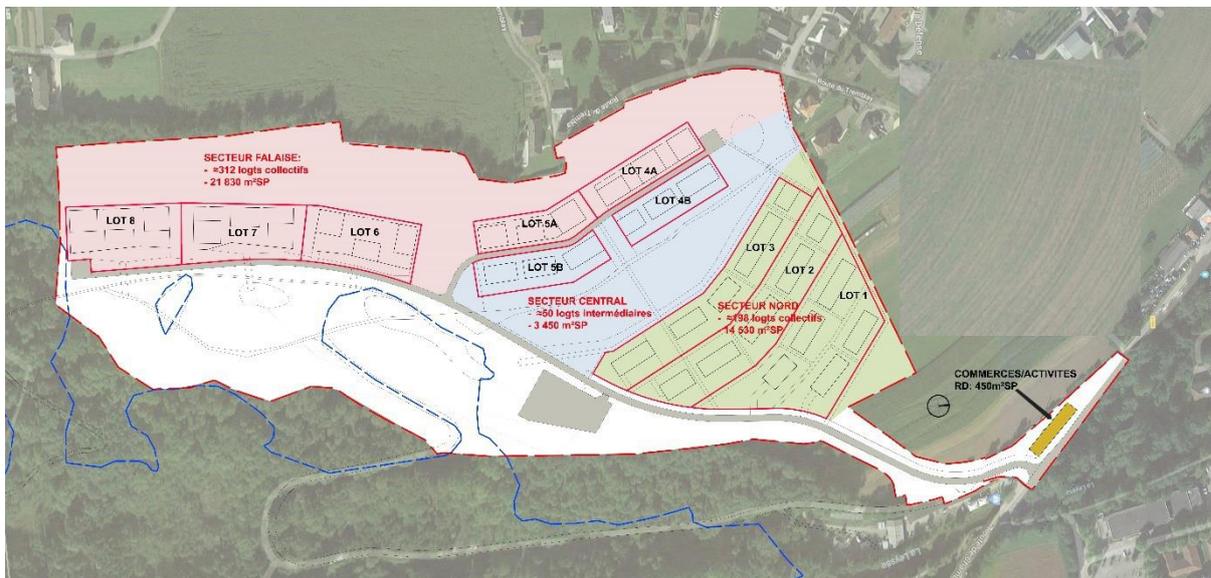
❖ Éléments de programmation de zones bâties

3 secteurs d'aménagement sont prévus et proposent différentes typologies d'habitat :

- Secteur falaise : environ 312 logements collectifs en plots de grandes hauteurs, à l'épannelage varié pour disposer d'un maximum d'ensoleillement, de vues et d'orientations diverses. Les stationnements formeront un socle sur lequel viendront se poser les plots de logements, offrant des terrasses panoramiques vers la zone humide et des pieds d'immeubles qualitatifs.
- Secteur central : environ 50 logements intermédiaires avec des constructions plus basses face au parc public. Ces constructions prendront la forme de petites entités

d'habitat intermédiaire ou individuel groupé, en prolongement des opérations réalisées sur la falaise qui leur font face à l'ouest.

- Secteurs Nord : environ 197 logements collectifs en petits plots orientés parallèlement à la pente du terrain sera développé. Une hauteur de R+2+attique est envisagée. Le stationnement sera géré en sous-sol des immeubles. Les vues sur le grand paysage seront favorisées.

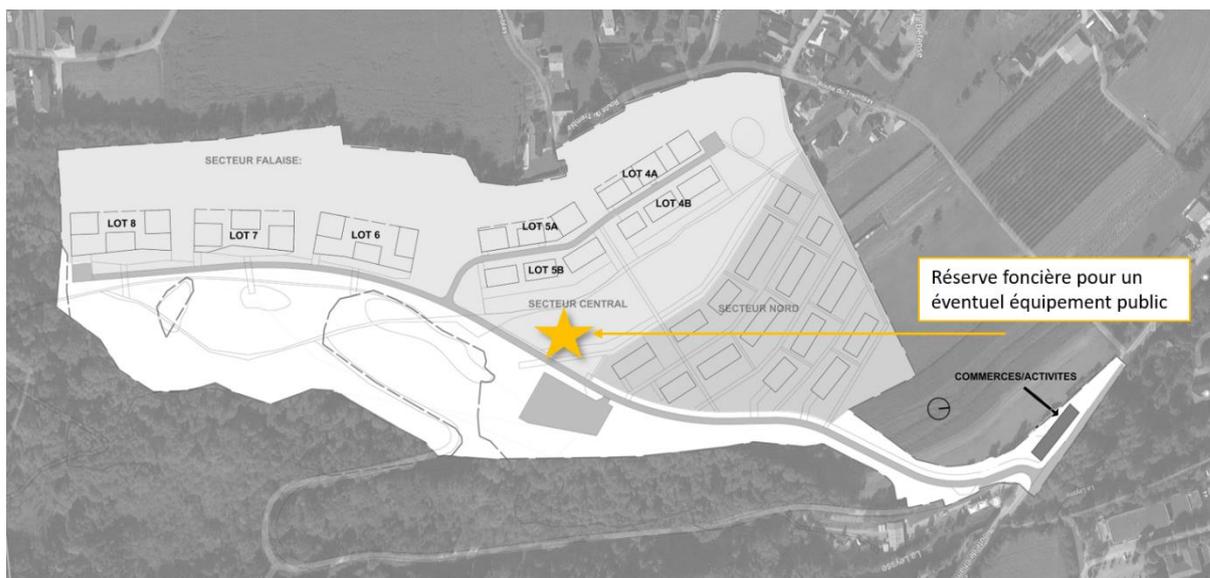


Plan de programmation - CPAUPE v6

Le quartier sera à vocation principale d'habitat. Toutefois, pour garantir une certaine proximité des habitants avec les services du quotidien, une offre ponctuelle de locaux commerciaux, de services ou d'activités non nuisantes sera développée en rez-de-chaussée de certains immeubles (lots falaise et secteur nord à proximité du parking public), et sur la RD 1504 à l'entrée du site, où l'effet vitrine est le plus important.

Les espaces publics offriront un large panel de lieux et de fonctions extérieurs : parcs, potagers, vergers, espaces de jeux et de loisirs, espaces découvertes, sentier pédagogique... décrits ci-dessous.

Le parc des carrières pourrait, à plus long terme et selon les besoins, accueillir un équipement public (non défini à ce jour). Les besoins s'exprimeront au fil de la réalisation de l'opération. Une réserve foncière d'environ 1000m² est à cette fin réservée sur la ZAC.



Situation réserve foncière

En matière de mixité sociale, le projet permettra la réalisation de 30% de logements locatifs sociaux, 10% de logements en accession sociale et 60% de logements en accession libre. Ces logements seront répartis sur l'ensemble de l'opération.



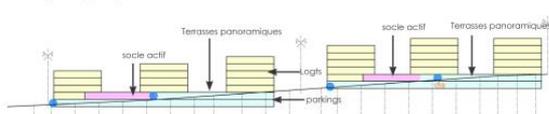
Plan masse général- CPAUPE v6

Pour chaque secteur le CPAUPE prévoit des prescriptions en termes :

- D'implantation : recul, alignement...
- D'architecture et de matériaux : aspects...
- De fonctionnalité des logements et des espaces communes : loggia, toitures terrasses

- De desserte et stationnements
- De traitement des espaces extérieurs : paysage, matériaux...
- De qualité environnementale (performance énergétique, eau, déchets...)

D- Coupe de principe sur voirie, lots 4A et 5A

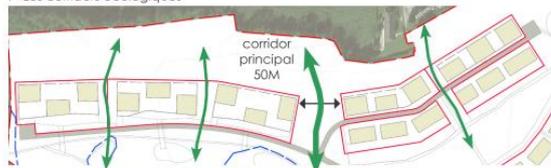


E- Les socles actifs (illustration de principe)



- Possibilité d'espaces de colocation, coworking, etc (1)
- Terrasses panoramiques sur dalle (2)
- Appropriation des placettes et usage aisé des locaux annexes (1) (locaux 2 roues en particulier)
- Facilité d'accès pour les PMR depuis l'espace public et possibilité de valoir les parcours vers son logement (sur dalle ou à travers le socle...)
- Espaces de parvis ou placettes ouverts sur le parc nature et la vue vers le paysage...(4)
- Toitures et terrasses paysagées, investies et partagées (5)

F- Les corridors écologiques



- Tirer profit de l'ensoleillement, des vues, de la ventilation naturelle
- Afficher une image contemporaine, sobre, qualitative et intégrée:
 - Garantir une qualité de traitement de l'ensemble des façades y compris pignons et toitures
 - Respecter l'identité du lieu
 - Eviter de multiplier les matériaux différents pour une lecture simple et unitaire des projets de la ZAC, qui mettra en valeur la nature
- favoriser la co-conception d'espaces et l'investissement des habitants dans leur cadre de vie (terrasses partagées, terrasses végétalisées, boîtes à dons dans les halls, etc...), l'économie circulaire (compostage, échanges...)
- Créer les conditions du lien social et accorder une grande importance aux parcours, aux espaces vides et aux usages induits par la forme

Implantation

Nous proposons d'implanter les lots falaise au pied de la forte pente ouest du site et d'égrener une série de plots épannelés de R+2 à R+8+attique. Nous superposerons ainsi au maximum la superstructure sur l'infrastructure en minimisant l'impact sur le foncier et le coût de construction:

- limiter l'imperméabilisation des sols
- limiter l'impact sur la faune, la flore et le boisement existant
- limiter les surfaces à étancher
- limiter les circulations verticales et favoriser les parcours alternatifs pour aller vers son logement
- limiter l'étalement des fondations
- limiter les complexités en chantier (engins et des grues en pied de pente)

Cette implantation verticalisée permet en outre de favoriser des usages collectifs sur les toitures, et de créer un **socle actif** (illustration E) en pied d'immeuble, regroupant les fonctions communes, partagées ou collectives en front de rue. Ce socle actif sera présent en zone sud des lots falaise (lots 6, 7, 8, illustration B et E), ou il est plus facile de dégager des respirations entre la rue et le pied de façade, et ou potentiellement, il serait plus agréable de trouver des activités sans nuisances pour la zone centrale, mais aussi de façon plus réduite en pied des lots 4A et 5A (illustration C). Le parc nature est un atout majeur de la qualité de ces espaces capables qui seront directement liés aux lots 6, 7 et 8 (illustration B).

Les parkings partiellement enterrés formant le socle sur deux niveaux seront le support de terrasses accessibles, végétalisées, partagées ou privatives, qui prolongeront visuellement la végétation qui descend de la montagne et pénétrera jusqu'au cœur du projet.

Extrait du CPAUPE v6 - prescriptions Secteur Falaises

❖ Éléments de programmation des stationnements

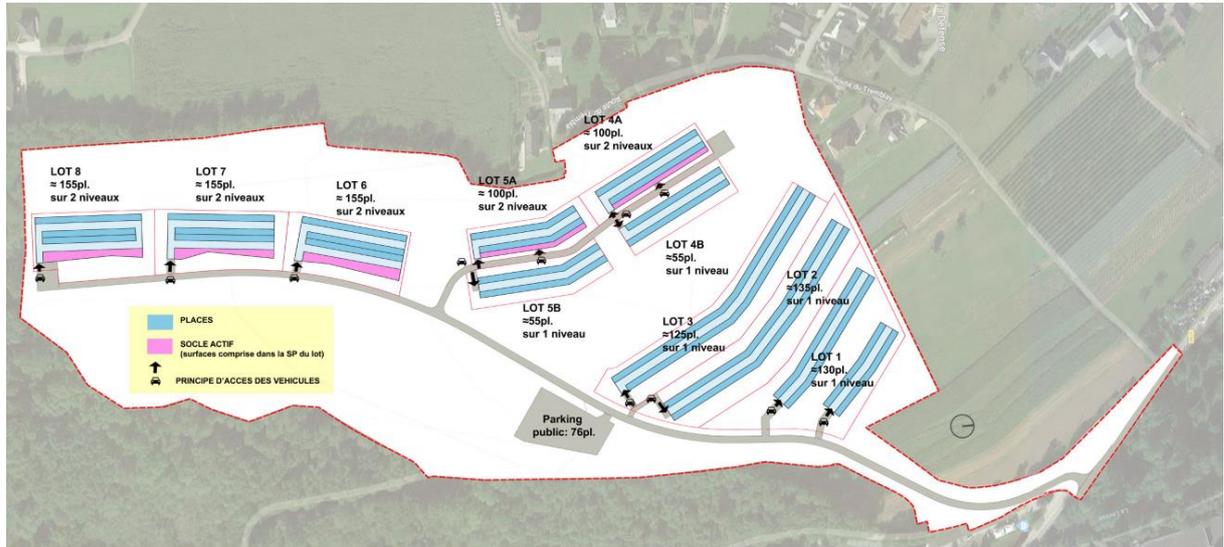
Pour les stationnements visiteurs, un parking paysager implanté au cœur du site permettra d'accueillir environ 76 véhicules. Les places de stationnements sont traitées en sol perméable (pavés béton enherbés sur les zones de stationnements). Une frange végétale et de nombreuses plantations permettront une bonne intégration de ce parking.

Une réserve foncière est disponible pour 30 places supplémentaires le long de la voirie primaire au cas où le nombre de stationnements prévu sur le parking visiteurs ne soit pas suffisant.

En dehors des places aménagées, le stationnement sur l'espace public ne sera pas permis, les espaces résiduels seront fortement contraints par des bordures hautes ou des bornes.

Ponctuellement, des places de stationnements minutes pourront être aménagés sur les lots falaises dans les parties privatives à proximité des accès des garages souterrains (au nombre de 2 maximum par lot)

Pour les stationnements privés habituels, des parkings souterrains permettent le stationnement des résidents et des visiteurs sur chaque lot.

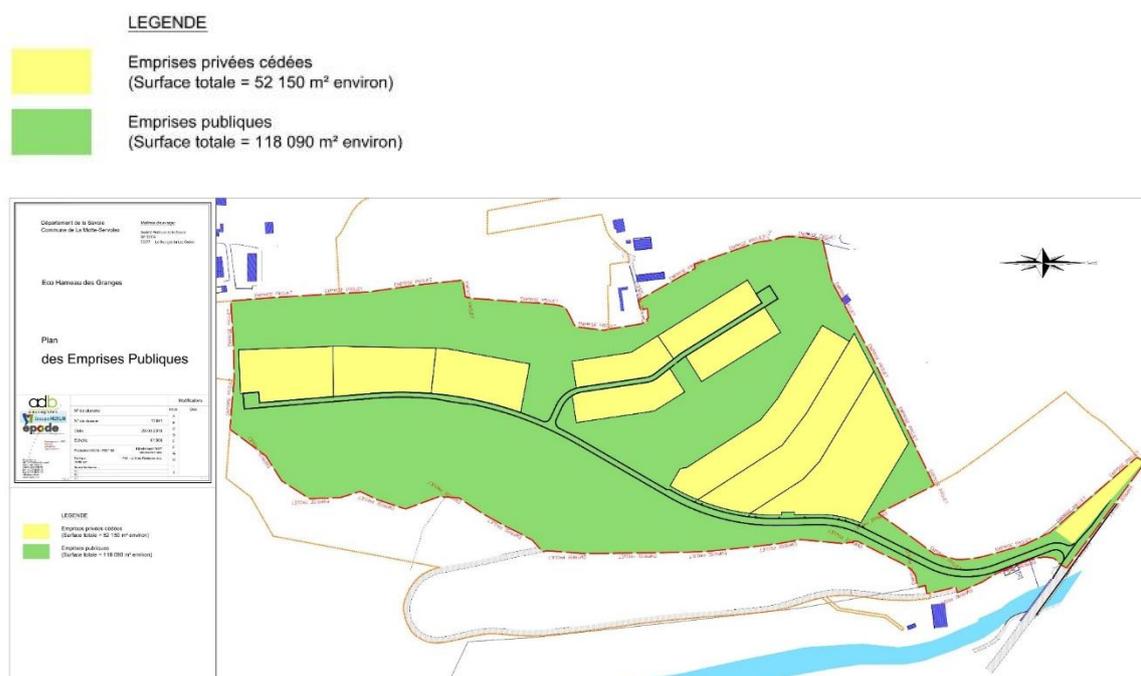


III. LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS A REALISER

1. Présentation synthétique des équipements publics et limites de prestation

Le programme d'équipements publics de la ZAC correspond aux voiries, parking public et liaisons douces, réseaux nécessaires pour assurer la viabilité des différents terrains mais également des espaces publics comme les parcs (Parc nature et Parc des carrières), les aires de jeux, les belvédères...

Le maître d'ouvrage de l'ensemble des équipements publics est la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS). Un cahier de limite de prestations a été réalisé.



Plan de délimitation des espaces publics et espaces privés

2. Terrassements

Le projet nécessitera le terrassement de l'ensemble des voiries, des stationnements et des espaces verts. Le coût global des terrassements est estimé à 2 447 472.50 €.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des terrassements à réaliser sur le site :

	Volume Déblais	Volume Remblais	Volume Déblais à évacuer
Voirie Principale	34 190 m ³	3 330 m ³	30 860 m ³
Voirie Secondaire	620 m ³	720 m ³	- 100 m ³
Plateforme Nord	30 830 m ³	7 000 m ³	23 830 m ³
Plateforme Sud	7 570 m ³	5 930 m ³	1 640 m ³
TOTAL	73 210 m ³	16 980 m ³	56 230 m ³

Nota : pour mémoire, un volume de 85 190 m³ de déblais a déjà été évacué par l'entreprise MICHELLIER en 2018 dans le cadre de la remise en état du site.

3. Voirie, parking et liaisons douces



Schéma des liaisons publiques – Extrait CPAUPE v6

A. Voirie

La voirie principale d'accès, connectée à la RD 1504, s'organise sur environ 580 ml. Elle aura une pente moyenne d'environ 10 % et sera revêtue d'enrobé. Elle sera longée par une zone d'espaces verts de 2.30m de large et d'une bande piétons/cycles de 2.70m.

Arrivée au centre de l'aménagement la voie principale se divise en deux voies de dessertes secondaires. Elles seront toutes deux aménagées en « zone de rencontre ».

La branche Sud aura une longueur d'environ 320 ml, elle sera relativement plane (1 à 2% de pente en long). Elle sera aménagée en zone de rencontre et sera revêtue d'enrobé.

La branche Nord aura une longueur d'environ 280 ml, elle aura une pente moyenne d'environ 6%. Elle sera aménagée en zone de rencontre et sera revêtue d'enrobé.

Chaque voie de desserte se termine par une aire de retournement permettant le demi-tour des engins de collecte des ordures ménagères et des engins de secours.

B. Parking public

Le stationnement sera réalisé majoritairement par les opérations de promoteur en RDC ou sous-sol des constructions. Un seul parking public extérieur sera réalisé. Il s'agit d'un parking de 76 places environ sur une surface d'environ 2800 m². Les places de stationnement seront traitées en blocs béton enherbés pour permettre l'infiltration des eaux pluviales. Le parking sera planté pour permettre son intégration paysagère.

Une réserve de stationnements longitudinaux, d'environ 30 places, sur la partie basse de la voie d'accès est prévue afin d'offrir des stationnements publics supplémentaires si nécessaire.

C. Liaisons douces

Un réseau de liaisons douces (piéton ou piéton /vélo) sera mis en place afin :

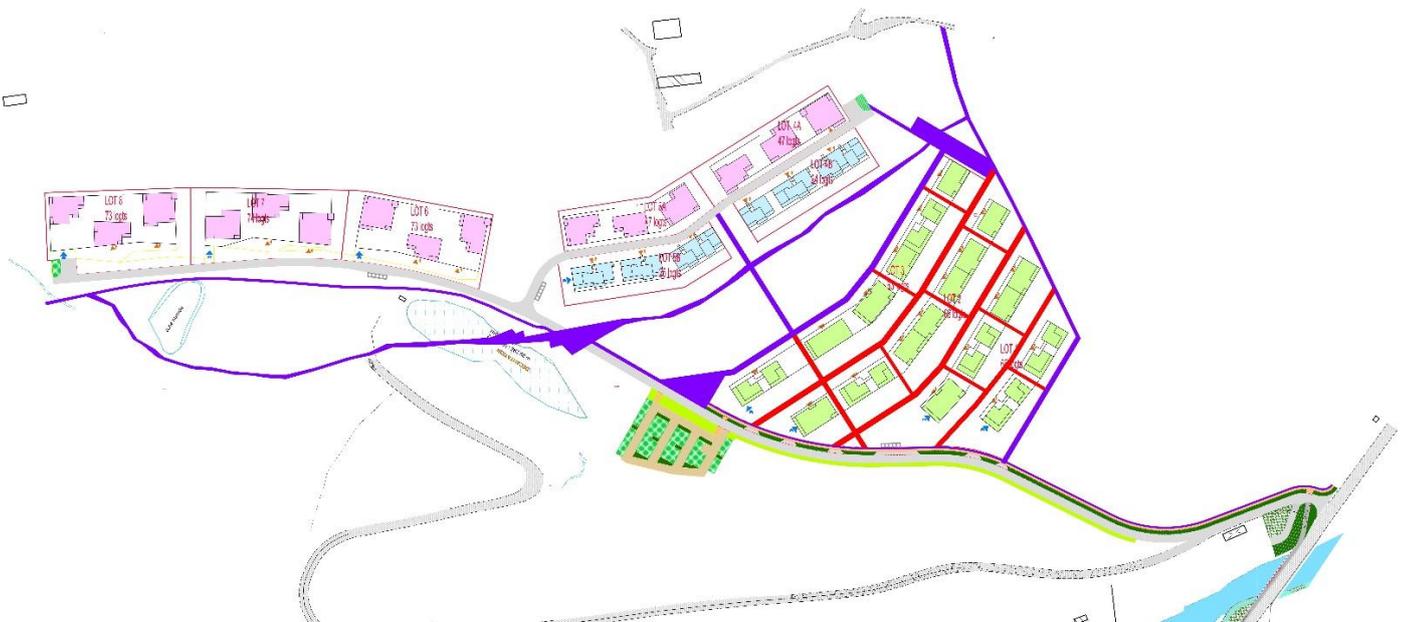
- de desservir les opérations depuis la route départementale 1504
- de liasonner les opérations de logements entres elles
- de desservir les espaces de jeux et de parcs depuis les logements

Une partie de ces liaisons sera portée par la maîtrise d'ouvrage publique et une partie par les opérations privées, mais l'ensemble de ces liaisons seront ouvertes au public.

Nous évoquons ici uniquement ce qui relève de la maîtrise d'ouvrage public. Il s'agit :

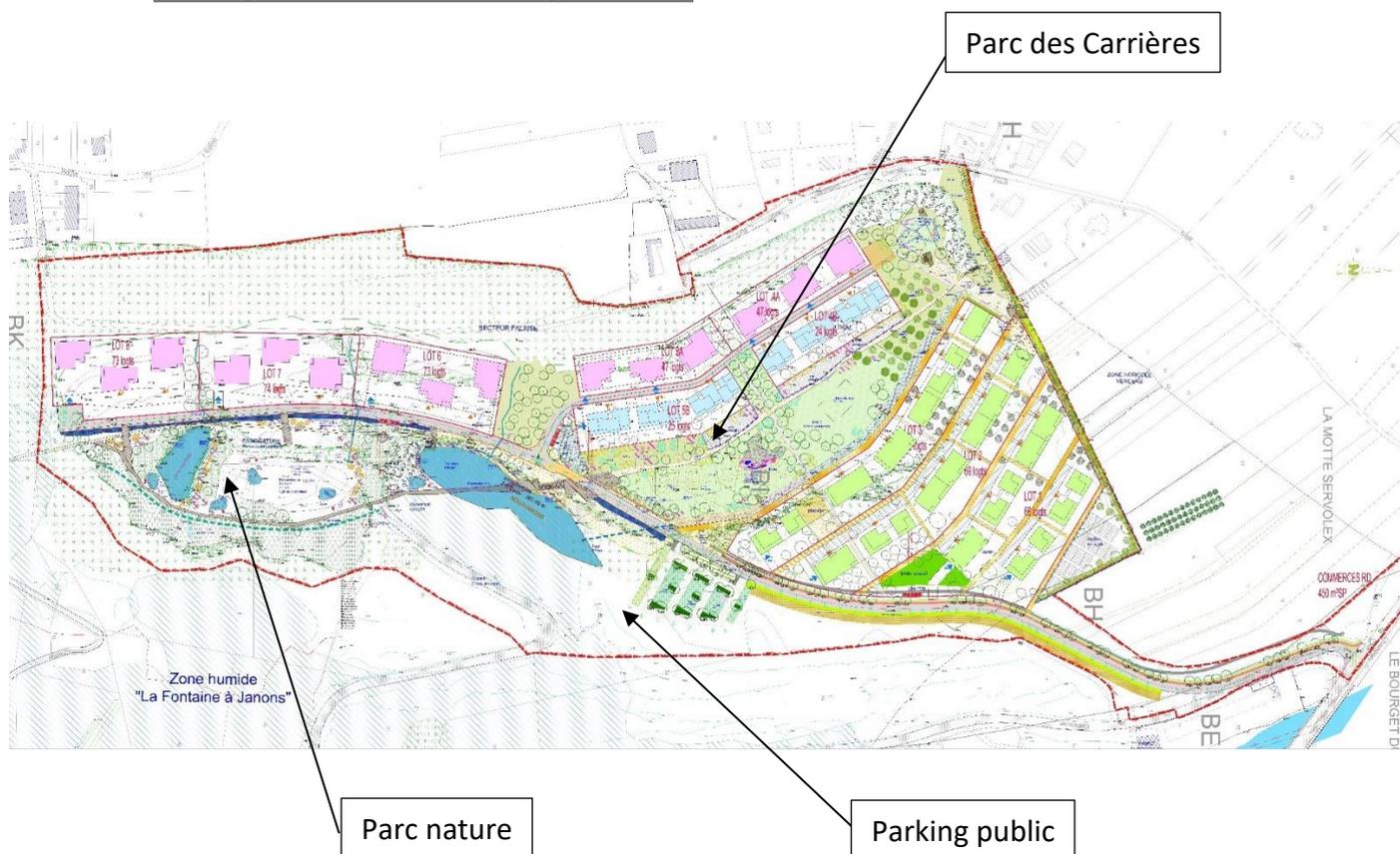
- Du chemin piéton liaisonnant le Parc Nature au Parc des Carrières : d'une longueur d'environ 600 ml, il sera traité en partie en stabilisé et en partie en platelage bois.
- Du chemin piéton longeant le site au Nord en lien avec les espaces de vergers : d'une longueur d'environ 350 ml, il sera traité en stabilisé renforcé et marches bois.
- Du chemin mixte piéton /vélo qui traverse le Parc des Carrières et vient longer du Nord au Sud le secteur Nord : d'une longueur d'environ 350 ml, il sera traité en pavés béton (à l'exception du ponton belvédère en platelage bois).
- La voie d'accès principale comprend aussi des aménagements pour les liaisons douces (trottoir et bande cyclable).

Coût pour la structure des voiries, parking et liaisons : 1 213 102.50 €



Liaisons piétonnes publiques - Liaisons piétonnes privées ouvertes au public

D. Plan global des aménagements



4. Les réseaux

A. Adduction eau potable et défense incendie

L'Eco Hameau sera desservi par une canalisation raccordée sur le réseau existant Route du Tremblay. D'une longueur d'environ 1200 ml, elle sera réalisée sous le cheminement piéton en limite Nord puis sous les voies de desserte de la ZAC pour desservir chacun des lots à construire.

Les travaux seront exécutés suivant les prescriptions techniques du cahier des charges de Grand Chambéry. Tous les raccordements sur le réseau existant seront réalisés sous le contrôle de Grand Chambéry, après validation des essais de pression, des passages caméras et fourniture des plans de recollement.

La défense incendie sera assurée par un réseau distinct en parallèle du réseau d'eau potable. Une cuve de 240 m³ sera enterrée et constituera la réserve incendie nécessaire

à la sécurité du site. Cette cuve est un équipement public qui sera située au Nord-Ouest de la ZAC le long de la route du Tremblay

Coût pour l'adduction en eau potable et la défense incendie : 421 400€
--

B. Eaux usées

Un réseau séparatif sera mis en place sur une longueur d'environ 1200 ml, situé sous la voirie principale et les voiries secondaires. Un poste de refoulement sera nécessaire pour pouvoir relever les eaux usées des secteurs « falaise » et « centre ». En effet, le profil en long de la voirie principale ne permettra pas un écoulement gravitaire. Ce poste de refoulement sera situé au croisement entre la voie d'accès principale et les voies secondaire au centre de l'Eco Hameau. Depuis ce poste, les effluents seront rejetés vers un réseau d'eaux usées gravitaire situé au point haut de la voie d'accès principale. Ce réseau gravitaire sera ensuite mis en attente le long de la RD 1504 et sera repris par Grand Lac dans le cadre de son projet de raccordement UDEP.

Les travaux seront exécutés suivant les prescriptions techniques du cahier des charges de Grand Chambéry. Tous les raccordements sur le réseau existant seront réalisés sous le contrôle de Grand Chambéry, après validation des essais de pression, des passages caméras et fourniture des plans de recollement.

Coût pour les EU : 766 650€

C. Eaux pluviales

Les eaux pluviales seront traitées distinctement selon les secteurs :

- Pour la partie Sud (secteur falaise) : elles seront acheminées par des canalisations enterrées vers un bassin de rétention enherbé aménagé dans le parc nature. Une fois ce volume régulé, le débit de fuite sera rejeté dans un fossé infiltrant qui aura pour exutoire un fossé existant le long de la piste d'accès actuelle et diffusera les eaux vers la zone humide au Nord.
- Pour la partie Nord : elles seront acheminées par 3 noues de rétention puis rejetées dans la noue filtrante le long de la voie principale qui aura un rejet diffus dans la zone humide.

Coût pour les EP (hors plantation dans les noues) : 555 500€
--

D. Electricité

La ZAC sera desservie par un réseau HTA depuis la route du Tremblay. Plusieurs transformateurs HTA/BT seront nécessaires pour alimenter l'ensemble des constructions prévues. Tous les transformateurs seront intégrés aux futures constructions.

Coût pour électricité : 182 100€

E. Eclairage public

L'ensemble des voiries publiques, trottoirs et une partie des cheminements piétons seront éclairés par des luminaires à LED avec une régulation de puissance et une extinction programmée.

Afin de perturber au minimum la faune de la flore de la zone, le dossier d'autorisation environnemental a émis les recommandations suivantes :

- Aucun éclairage dirigé directement sur les mares et les boisements périphériques.
- Aucun éclairage sur le cheminement piéton qui traverse le parc de la zone humide et les mares.
- Variation de puissance en fonction des horaires d'allumage.
- Extinction complète et rallumage par détection sur certains secteurs
- Limiter ou adapter l'éclairage aux secteurs strictement nécessaires pour assurer la sécurité
- Température de couleur chaude (éclairage jaune plutôt que blanc) inférieure à 2700°K

Coût pour éclairage public : 228 760€

F. Télécommunications

La ZAC sera desservie en télécommunications par un réseau à créer sous les voiries publiques et raccordé sur le réseau existant le long de la route départementale 1504.

Coût pour télécommunications : 88 250 €

G. Réseau de chaleur

Le réseau de chaleur permettra la desserte de l'ensemble des lots en chauffage.

Le présent projet est conçu conformément au « *Rapport d'étude de faisabilité du raccordement du Eco Hameau des Granges à B'Eeau Lac* » commandé par la commune de la Motte Servolex au cabinet BG (D7840.03 – RN011d – Rapport final du 03 mai 2017). Le scénario retenu est le scénario 1 à savoir un réseau décentralisé non calorifugé.

Une nouvelle étude de faisabilité spécifique au projet est en cours avec Engie. Le rendu est prévu au plus tard fin juin 2020.

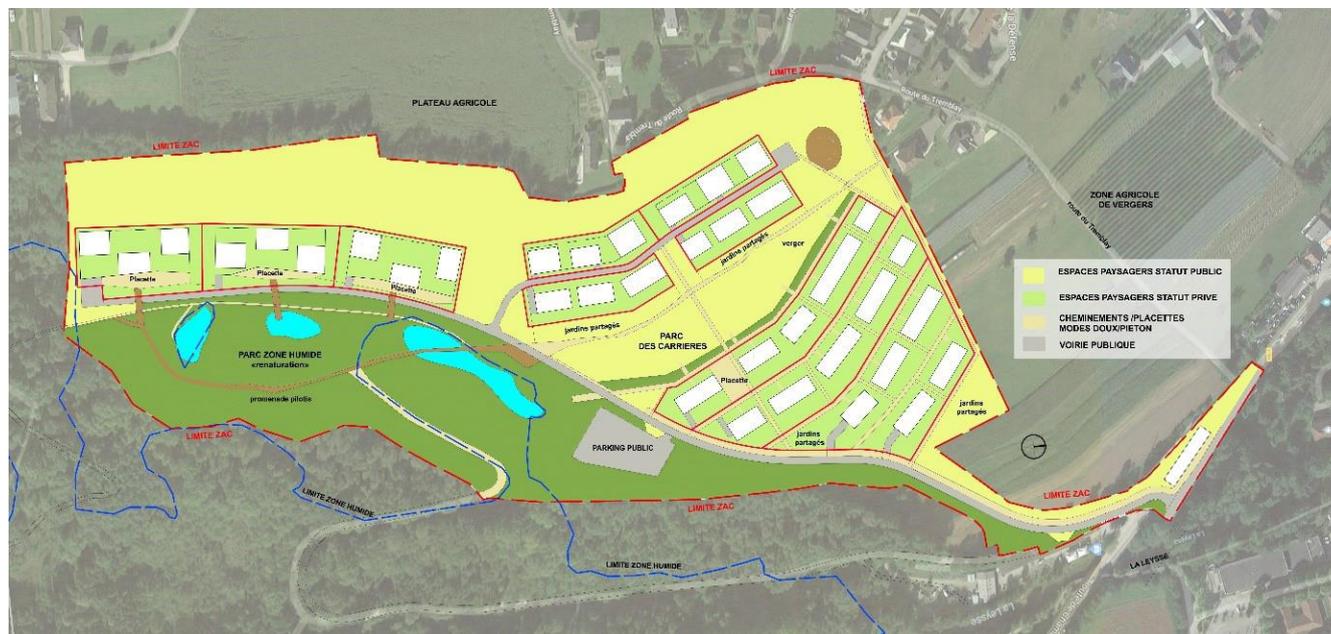
Coût pour le réseau de chaleur : 276 040 €
--

H. Gestion des ordures ménagères

La collectes des ordures ménagères sera gérée par 3 points d'apports volontaires comprenant chacun 5 containers semi-enterrés (2 OM, 2 CS et 1 verre) situés pour le secteur Nord au niveau du lot 1, pour le secteur central à l'embranchement entre la voie principale et la voie de desserte, pour le secteur Falaise au niveau en face du lot 6.

Coût pour la gestion des ordures ménagères : 50 000 €

5. Les espaces paysagers



Plan de composition simplifié - Extrait CPAUE

Les espaces paysagers sont constitués par :

- Le Parc Nature : composé d'un parcours sur ponton, il met l'accent sur l'observation de la nature avec du mobilier éco-pédagogique. Une renaturation de cette espace est prévue.
- Le Parc des Carrières au nord est un parc d'agrément avec des zones de jeux, des assises et des grandes pelouses. Une placette publique est située au nord du parc, elle constitue un belvédère avec une vue sur le lac. Une aire de jeux pour enfant est également créée au Nord.
- Les deux parcs seront reliés par une promenade qui traverse le quartier du Nord au Sud avec une séquence sur pilotis. Au niveau de l'étang une placette en estrade est envisagée pour la contemplation.
- Les corridors écologiques entre chaque lot sont préservés par la conservation de certains boisements et la plantation d'essences d'arbres locaux. Il y aura des corridors sur le domaine public (entre les lots 5 et 6 et au Nord des lots 4a et 4b) et sur les domaines privés (entre les lots 4 et 5, les lots 6 et 7, les lots 7 et 8).

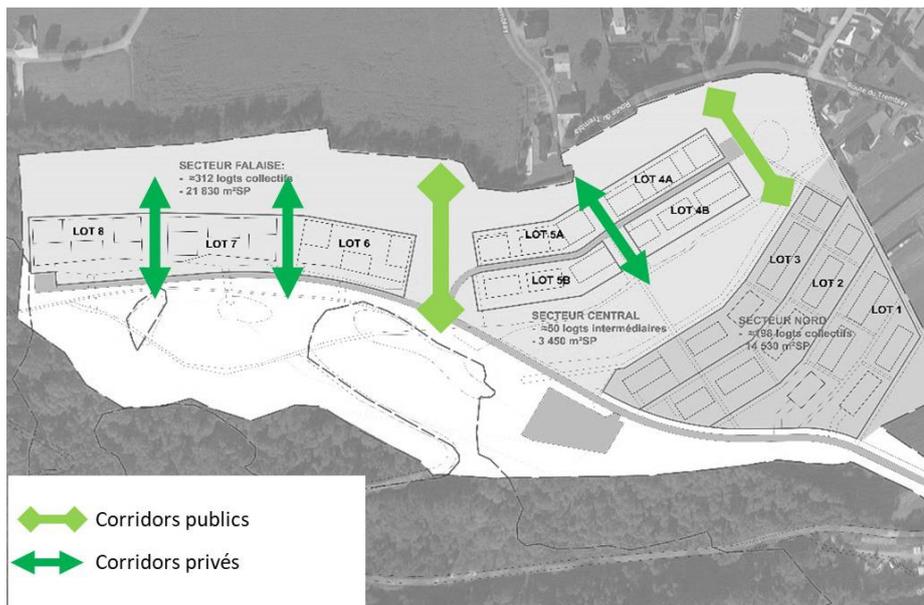


Schéma de principe : identification des corridors

- Des jardins partagés seront réalisés sur l'espace public devant les lots 5b et 4b dans le secteur centre, au Nord du parc des Carrières.
- Au niveau de la voie principale un accotement enherbé est prévu sur le côté gauche à la montée et une bande plantée viendra mettre à distance le trottoir de la voirie.

Coût : 1 701 725€

Plan des aménagements paysagés



6. Planning de réalisation des équipements publics

Les travaux d'aménagement des équipements publics seront réalisés en plusieurs phases à savoir :

- Phase 1 : 3^{ème} trimestre 2020 pour environ 12 mois : travaux de terrassements, de voiries et de réseaux pour assurer la viabilisation des 10 lots. Aménagement du parc nature au Sud-Est et plantations
- Phases suivantes : les travaux seront engagés en fonction du rythme de commercialisation : aménagement du parc des carrières, finition de voirie, jeux

7. Domanialité des équipements publics

Les équipements réalisés par la SPLS dont la propriété et la gestion future incomberont à la commune de La Motte Servolex :

- Voirie avec piste cyclable et trottoirs
- Eclairage public
- Parking public
- Parc nature avec ses équipements
- Parc des carrières avec ses équipements
- Réseau de défense incendie

Les travaux d'aménagement sont réalisés par la SPLS. En effet, le traité de concession permet de rétrocéder les équipements à la commune de la Motte Servolex.

Les équipements réalisés par la SPLS dont la gestion future incombera au Grand Chambéry et/ou Grand Lac (pour raccordement à la STEP et son agrandissement) :

- Réseaux d'adduction d'eau potable
- Réseaux d'assainissement des eaux usées y compris station de relevage
- Ouvrages de collecte des ordures ménagères (conteneurs semi-enterrés)

Le réseau de gestion des eaux pluviales aura une gestion mixte entre la commune de La Motte Servolex et les services de Grand Chambéry.

Les équipements réalisés par la SPLS dont la gestion future incomberont aux concessionnaires :

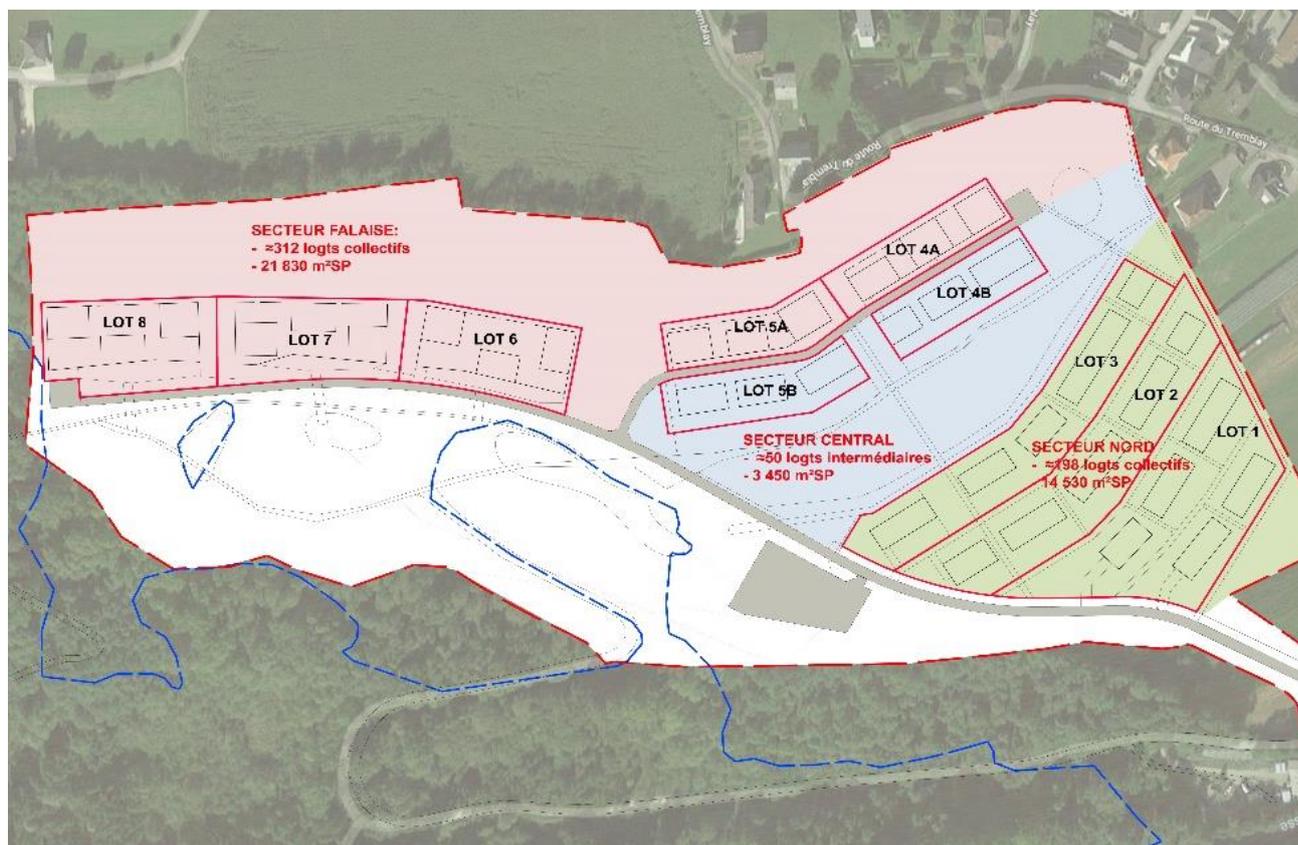
- Réseau d'électricité haute tension et basse tension
- Réseau de chaleur
- Réseau de télécommunications

8. Coût des équipements publics

PRIX GENERAUX	
	55 000,00 €
TRAVAUX TERRASSEMENT	
	2 447 472,50 €
TRAVAUX VOIRIE, PARKING, LIAISONS	
	1 213 102,50 €
TRAVAUX EU	
	766 650,00 €
TRAVAUX EP	
	555 500,00 €
TRAVAUX AEP ET INCENDIE	
	421 400,00 €
TRAVAUX ELECTRICITE	
	182 100,00 €
TRAVAUX RCU	
	276 040,00 €
TRAVAUX TELECOMMUNICATION	
	88 250,00 €
TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	
	228 760,00 €
TRAVAUX ESPACES PAYSAGERS	
	1 701 725,00 €
TRAVAUX DECHETS	
	50 000,00 €
TOTAL	7 986 000,00 €

IV. LE PROJET DE PROGRAMME GLOBAL DES CONSTRUCTIONS A REALISER

1. Localisation des programmes de constructions



2. Programme de constructions au global

La ZAC a essentiellement vocation à créer des logements

Nombre de logements : 559 logements

Nombre de lots : 10 lots

Hauteur des bâtiments : les hauteurs sont très variables, avec des bâtiments de plus de 7 étages (sur dalle de stationnement) sur le secteur Sud et des bâtiments de 1 étage au nord.

Nombre de place de stationnement : 1165 places

Surface de foncier concerné par les constructions : 61 576 m²

Surface de plancher logements : 39 140 m²

La programmation se répartit entre :

- Des logements locatifs sociaux à hauteur de 30%
- Des logements en accession sociale à hauteur de 10%
- Des logements en accession libre à hauteur de 60 %

Le quartier sera à vocation principale d'habitat. Toutefois, et pour garantir une certaine proximité des habitants avec les services du quotidien, une offre ponctuelle de locaux commerciaux, de services ou d'activités sans nuisances pourra être développée en rez-de-chaussée de certains immeubles (lots falaise et secteur nord à proximité du parking public) et sur la RD 1504 à l'entrée du site, où l'effet vitrine est le plus important.

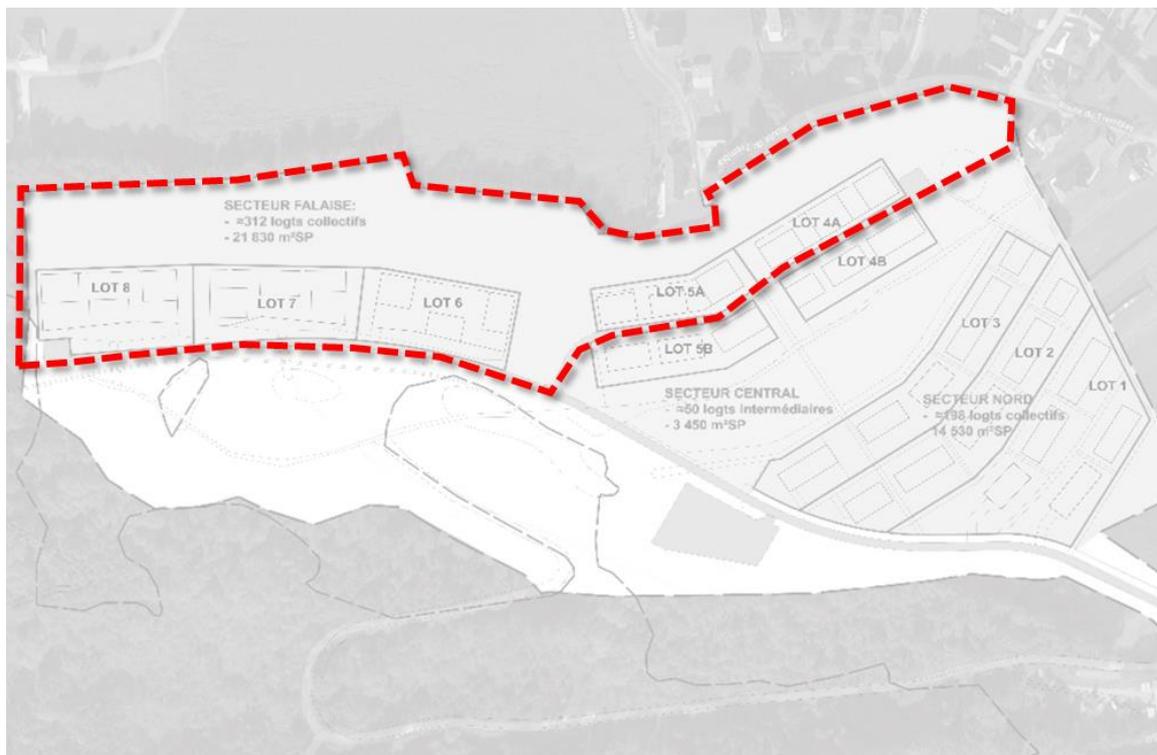
La ZAC permet la création de quelques commerces, services et activités avec :

- 450 m² en bordure de la RD 1504
- 670 m² dans le lot 3
- Dans les socles des lots 6, 7 et 8

Le Parc des Carrières pourrait à très long terme et selon les besoins accueillir un équipement public, non défini à ce stade, une réserve foncière de 1000 m² est constituée à cette fin.

3. Programme de constructions de logements détaillé par lot

❖ Secteur falaise



Nom de Lot	Surface foncière	Nombre de logements	Typologie	Surface de plancher (compris socle actif)	Niveaux sur dalle parking haute	Nb de place de stationnement
8	4916	73	Collectif	5100	7	155
7	4868	73	Collectif	5100	9	155
6	4497	73	Collectif	5080	8	155
5A	2810	46	Collectif	3250	5	100
4A	2955	47	Collectif	3300	5	100
/s total	20046	312		21830		665

❖ Secteur central



Nom de Lot	Surface foncière	Nombre de logements	Typologie	Surface de plancher (compris socle actif)	Niveaux sur dalle parking haute	Nb de place de stationnement
5B	3296	26	intermediaire/ individuel groupé	1750	2 + attique	55
4B	2909	24	intermediaire/ individuel groupé	1700	2 + attique	55
/s total	6205	50		3450		110

❖ **Secteur Nord**



Nom de Lot	Surface foncière	Nombre de logements	Typologie	Surface de plancher logts	Niveaux sur dalle parking haute	Nb de place de stationnement
1	9749	65	petit collectif	4570	2 + attique	130
2	8529	69	petit collectif	4850	2 + attique	135
3	7652	63	petit collectif	4440	2 + attique 1+attique pour les 2 bâtiments au Nord	125
/s total	25930	197		13860		390

4. Programme de constructions de d'activités et services

Situation	Surface foncière	Nombre de logements	Typologie	Surface de plancher	Niveaux sur dalle parking haute	Nb de place de stationnement
lot 3	7652			670		sur parking public
RD 1504	1743			450		10

5. Programme complet

LOGEMENTS

Secteur falaise

Nom de Lot	Surface foncière	Nombre de logements	Typologie	Surface de plancher (compris socle actif)	Niveaux sur dalle parking haute	Nb de place de stationnement
8	4916	73	Collectif	5100	7	155
7	4868	73	Collectif	5100	9	155
6	4497	73	Collectif	5080	8	155
5A	2810	46	Collectif	3250	5	100
4A	2955	47	Collectif	3300	5	100
/s total	20046	312		21830		665

Secteur central

Nom de Lot	Surface foncière	Nombre de logements	Typologie	Surface de plancher (compris socle actif)	Niveaux sur dalle parking haute	Nb de place de stationnement
5B	3296	26	intermediaire/ individuel groupé	1750	2 + attique	55
4B	2909	24	intermediaire/ individuel groupé	1700	2 + attique	55
/s total	6205	50		3450		110

Secteur Nord

Nom de Lot	Surface foncière	Nombre de logements	Typologie	Surface de plancher logts	Niveaux sur dalle parking haute	Nb de place de stationnement
1	9749	65	petit collectif	4570	2 + attique	130
2	8529	69	petit collectif	4850	2 + attique	135
3	7652	63	petit collectif	4440	2 + attique 1+attique pour les 2 bâtiments au Nord	125
/s total	25930	197		13860		390

TOTAL LOGEMENTS ZAC	52181	559		39140		1165
----------------------------	--------------	------------	--	--------------	--	-------------

SERVICES/ACTIVITES

Situation	Surface foncière	Nombre de logements	Typologie	Surface de plancher	Niveaux sur dalle parking haute	Nb de place de stationnement
lot 3	7652			670		sur parking public
RD 1504	1743			450		10

TOTAL ACTIVITES ZAC	9395			1120		
----------------------------	-------------	--	--	-------------	--	--

TOTAL GLOBAL ZAC

Surface foncière	61576
------------------	--------------

Surface de plancher	40260
---------------------	--------------

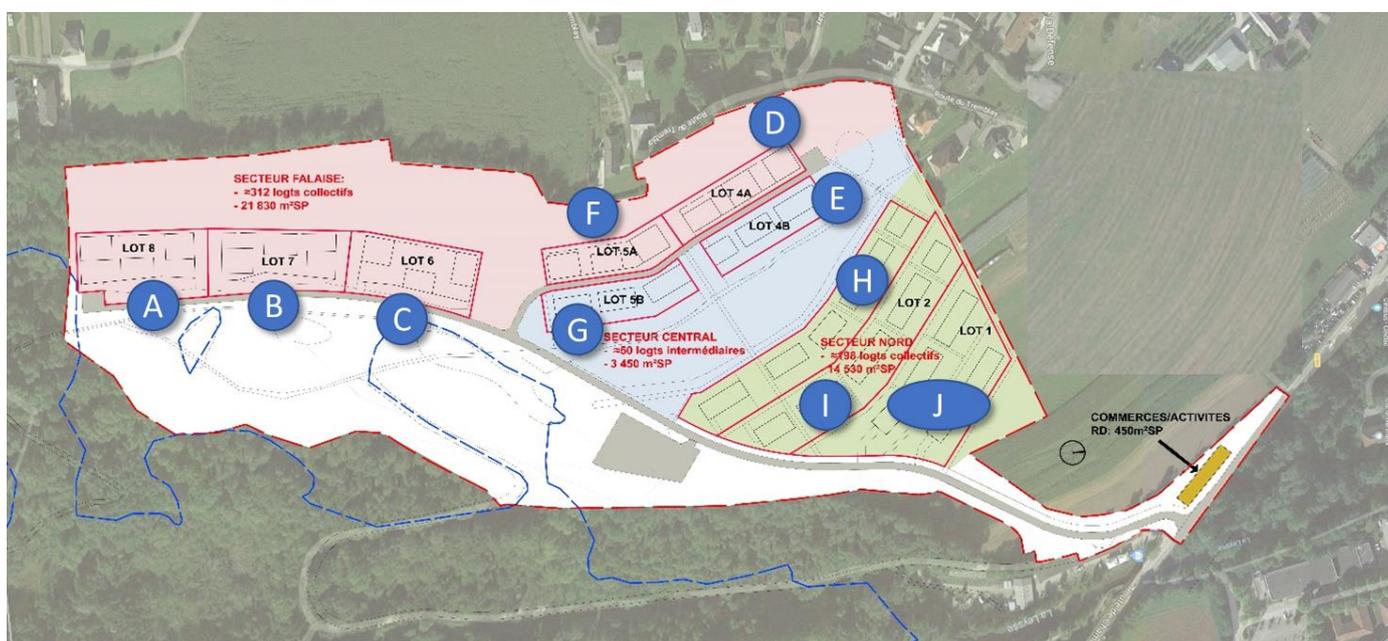
6. Phasage des constructions

Dans un premier temps : la voirie principale sera réalisée en premier de manière à permettre rapidement la constructibilité des lots du secteur des falaise n°8, 7 et 6.

Dans un deuxième temps : Lots 5 et 4 seront réalisés, en privilégiant la construction des lots les plus éloignés de l'embranchement avec la voie principale : d'abord les lots 4A et 5A, puis les lots 4B et 5B.

Dans un troisième temps : la zone nord sera construite.

Les lettres indiquées dans les ronds bleu sur le plan ci-dessous indiquent à titre indicatif l'ordre de construction des lots.



Phasage de principe

V. LES MODALITES PREVISIONNELLES DE FINANCEMENT DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT

Postes	Intitulé	Bilan Nouveau
	DEPENSES	14 478 665
A	ETUDES	447 455
A0	REPRISE D'ETUDES	216 455
A01	Reprise d'études	216 455
A2	ETUDES OPERATIONNELLES	231 000
A20	Etudes	130 000
A21	Géomètre	80 000
A30	Imprévus	20 118
A301	Reprographie	882
B	FONCIER	2 100 034
B1	ACQUISITION TERRAINS PUBLICS	2 019 450
B10	Terrain communal et autres	2 019 450
B3	AUTRES DEPENSES FONCIERES	80 584
B31	Frais d'acquisition	60 584
B32	Indemnités d'éviction	20 000
C	TRAVAUX	10 218 900
C1	TRAVAUX VRD	7 986 000
C10	Travaux VRD	7 986 000
C2	CONCESSIONNAIRES	820 000
C20	Raccordements + STEP	820 000
C4	MESURES COMPENSATOIRES	160 000
C40	Mesures compensatoires	160 000
C6	ALEAS - IMPREVUS	1 252 900
C60	Imprévus	1 252 900
D	HONORAIRES	820 079
D1	HONORAIRES	820 079
D10	Maîtrise d'oeuvre	683 399
D20	Imprévus	38 311
D201	Huissier	740
D30	S.P.S.	97 628
J	HONORAIRES CONCESSIONNAIRES	800 000
J1	HONORAIRES CONCESSIONNAIRE	800 000
J10	Rémunération forfaitaire	800 000
K	FRAIS FINANCIERS	92 198
K1	FRAIS FINANCIERS	92 198
K10	Sur avance commune taux livret A	92 198
K20	Sur emprunt	
	RECETTES	14 965 130
M	CESSIONS	11 247 630
M10	Locatif social secteur nord (170€/m ² SP, 2668 m ²)	453 560
M11	Locatif social secteur falaise (160€/m ² SP, 9275 m ²)	1 484 000
M12	Accession libre secteur falaise (320€/m ² SP, 8380 m ²)	2 843 200
M13	Accession sociale secteur falaise (230€/m ² SP, 4175 m ²)	960 250
M14	Accession libre secteur nord (360€/m ² SP, 11862 m ²)	4 129 620
M15	Accession libre secteur central (360€/m ² SP, 3450 m ²)	1 242 000
M16	Activités en pied d'immeubles (150€/m ² , 670 m ²)	
M17	Commerces (300€/m ² SP)	135 000
N	PARTICIPATIONS	3 717 500
N10	Participation d'équilibre non taxable	2 000 000
N11	Apport en nature ténement foncier communal	1 717 500
	RESULTAT D'EXPLOITATION	486 465
	AMORTISSEMENTS	4 400 000
W	Emprunt (amortissement)	
X20	Remboursement avance collectivité	2 500 000
X30	Remboursement avance collectivité 2	1 900 000
	MOBILISATIONS	4 400 000
Y10	Souscription d'emprunt	
Y20	Encaissement avance collectivité	2 500 000
Y30	Encaissement avance collectivité 2	1 900 000
	FINANCEMENT	
	TRESORERIE	486 465

VI. MISE A JOUR DE L'ETUDE D'IMPACT

NON CONCERNE

VII. MISE A JOUR DU DOSSIER LOI SUR L'EAU

NON CONCERNE

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-03

Objet : ÉCO HAMEAU DES GRANGES – APPROBATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Par délibération en date du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal a défini les objectifs de l'aménagement de l'éco hameau des Granges et les modalités de la concertation préalable, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme. A l'issue de cette phase de concertation, le Conseil Municipal en a approuvé le bilan par délibération en date du 5 juillet 2016.

Puis, par délibération en date du 8 novembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la zone d'aménagement concerté et a créé la ZAC de l'éco hameau des Granges, conformément aux articles L.311-1 et R.311-2 du code de l'urbanisme.

Depuis, en application de l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, un dossier de réalisation de la ZAC a été élaboré sous la conduite de la SPLS, concessionnaire de l'opération, et approuvé par délibération de ce jour.

Le dossier de réalisation de la ZAC s'inscrit en pleine conformité avec l'arrêté préfectoral du 11 octobre 2019 portant autorisation environnementale au titre des dispositions du code de l'environnement. Cette autorisation environnementale

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

unique a été délivrée par le Préfet de la Savoie à l'issue d'un processus conduit à la fin de l'année 2018 et au cours de l'année 2019, comportant la mise à jour de l'étude d'impact, l'avis favorable du conseil national de la protection de la nature en date du 3 juin 2019, et une enquête publique organisée du 10 juillet au 10 août 2019 (avis favorable rendu par le commissaire enquêteur le 16 septembre 2019).

Un programme d'équipements publics a été établi conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du code de l'urbanisme, sur la base du projet figurant au dossier de réalisation. Il correspond aux voiries, parkings publics et liaisons douces, ainsi qu'aux réseaux nécessaires pour assurer la viabilité des différents terrains. Il intègre aussi les espaces publics et les parcs, un étang, des aires de jeux et belvédères. Le maître d'ouvrage des équipements publics est la Société Publique Locale de la Savoie. Le coût prévisionnel des équipement publics est détaillé dans le dossier annexé et s'élève à 7 986 000 euros hors taxes.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

***Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2, L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants,
Vu le code de l'environnement et notamment l'article L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants,
Vu la délibération du 5 juillet 2016 tirant le bilan de la concertation,
Vu la délibération du 20 septembre 2016 fixant les modalités de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale,
Vu la délibération du 8 novembre 2016 tirant le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact,
Vu la délibération du 8 novembre 2016 approuvant le dossier de création de la ZAC de l'éco hameau des Granges et créant ladite ZAC,
Vu l'arrêté du Préfet de la Savoie du 11 octobre 2019 portant autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 et suivants du code de l'environnement, Vu la délibération de ce jour 10 juillet 2020, approuvant le dossier de réalisation de la ZAC établi conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme,
Vu le programme des équipements publics de la ZAC de l'éco hameau des Granges établi conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du code de l'urbanisme,***

- * approuve le programme des équipements publics de la zone d'aménagement concerté de l'éco hameau des Granges établi conformément aux dispositions de l'article R.311-8 du code de l'urbanisme et annexé à la présente délibération,***
- * dit que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Commune. Elle fera en outre l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département .***

Programme des équipements publics annexé

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Luc BERTHOUD

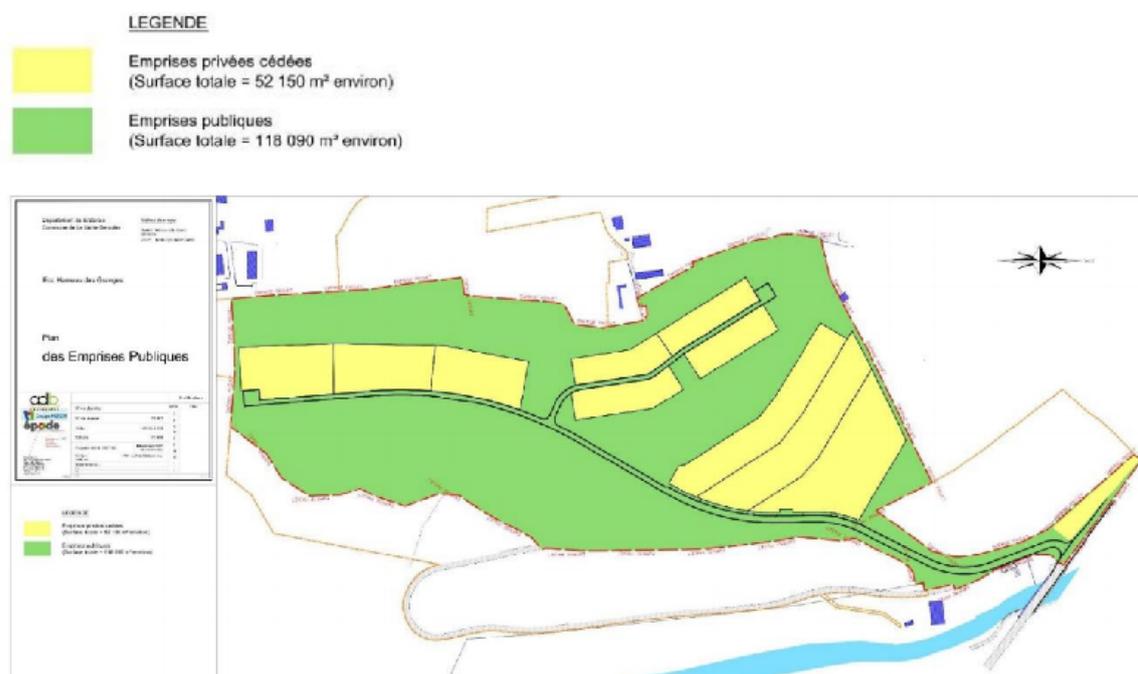


III. LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS A REALISER

1. Présentation synthétique des équipements publics et limites de prestation

Le programme d'équipements publics de la ZAC correspond aux voiries, parking public et liaisons douces, réseaux nécessaires pour assurer la viabilité des différents terrains mais également des espaces publics comme les parcs (Parc nature et Parc des carrières), les aires de jeux, les belvédères...

Le maître d'ouvrage de l'ensemble des équipements publics est la Société Publique Locale de la Savoie (SPLS). Un cahier de limite de prestations a été réalisé.



Plan de délimitation des espaces publics et espaces privés

2. Terrassements

Le projet nécessitera le terrassement de l'ensemble des voiries, des stationnements et des espaces verts. Le coût global des terrassements est estimé à 2 447 472.50 €.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des terrassements à réaliser sur le site :

	Volume Déblais	Volume Remblais	Volume Déblais à évacuer
Voirie Principale	34 190 m ³	3 330 m ³	30 860 m ³
Voirie Secondaire	620 m ³	720 m ³	- 100 m ³
Plateforme Nord	30 830 m ³	7 000 m ³	23 830 m ³
Plateforme Sud	7 570 m ³	5 930 m ³	1 640 m ³
TOTAL	73 210 m ³	16 980 m ³	56 230 m ³

Nota : pour mémoire, un volume de 85 190 m³ de déblais a déjà été évacué par l'entreprise MICHELLIER en 2018 dans le cadre de la remise en état du site.

3. Voirie, parking et liaisons douces



Schéma des liaisons publiques – Extrait CPAUPE v6

A. Voirie

La voirie principale d'accès, connectée à la RD 1504, s'organise sur environ 580 ml. Elle aura une pente moyenne d'environ 10 % et sera revêtue d'enrobé. Elle sera longée par une zone d'espaces verts de 2.30m de large et d'une bande piétons/cycles de 2.70m.

Arrivée au centre de l'aménagement la voie principale se divise en deux voies de dessertes secondaires. Elles seront toutes deux aménagées en « zone de rencontre ».

La branche Sud aura une longueur d'environ 320 ml, elle sera relativement plane (1 à 2% de pente en long). Elle sera aménagée en zone de rencontre et sera revêtue d'enrobé.

La branche Nord aura une longueur d'environ 280 ml, elle aura une pente moyenne d'environ 6%. Elle sera aménagée en zone de rencontre et sera revêtue d'enrobé.

Chaque voie de desserte se termine par une aire de retournement permettant le demi-tour des engins de collecte des ordures ménagères et des engins de secours.

B. Parking public

Le stationnement sera réalisé majoritairement par les opérations de promoteur en RDC ou sous-sol des constructions. Un seul parking public extérieur sera réalisé. Il s'agit d'un parking de 76 places environ sur une surface d'environ 2800 m². Les places de stationnement seront traitées en blocs béton enherbés pour permettre l'infiltration des eaux pluviales. Le parking sera planté pour permettre son intégration paysagère.

Une réserve de stationnements longitudinaux, d'environ 30 places, sur la partie basse de la voie d'accès est prévue afin d'offrir des stationnements publics supplémentaires si nécessaire.

C. Liaisons douces

Un réseau de liaisons douces (piéton ou piéton /vélo) sera mis en place afin :

- de desservir les opérations depuis la route départementale 1504
- de liasonner les opérations de logements entres elles
- de desservir les espaces de jeux et de parcs depuis les logements

Une partie de ces liaisons sera portée par la maîtrise d'ouvrage publique et une partie par les opérations privées, mais l'ensemble de ces liaisons seront ouvertes au public.

Nous évoquons ici uniquement ce qui relève de la maîtrise d'ouvrage public. Il s'agit :

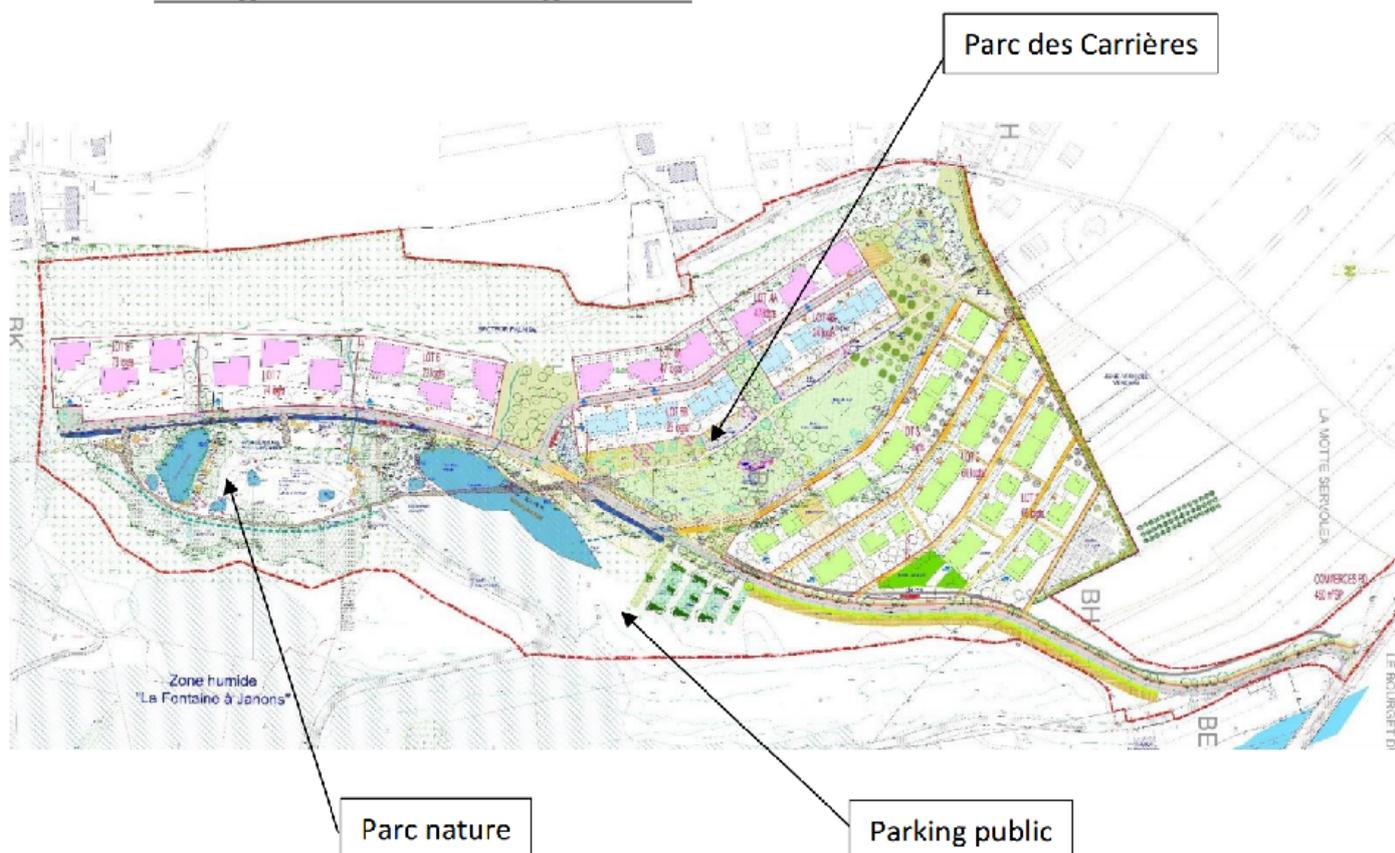
- Du chemin piéton liaisonnant le Parc Nature au Parc des Carrières : d'une longueur d'environ 600 ml, il sera traité en partie en stabilisé et en partie en platelage bois.
- Du chemin piéton longeant le site au Nord en lien avec les espaces de vergers : d'une longueur d'environ 350 ml, il sera traité en stabilisé renforcé et marches bois.
- Du chemin mixte piéton /vélo qui traverse le Parc des Carrières et vient longer du Nord au Sud le secteur Nord : d'une longueur d'environ 350 ml, il sera traité en pavés béton (à l'exception du ponton belvédère en platelage bois).
- La voie d'accès principale comprend aussi des aménagements pour les liaisons douces (trottoir et bande cyclable).

Coût pour la structure des voiries, parking et liaisons : 1 213 102.50 €



Liaisons piétonnes publiques - Liaisons piétonnes privées ouvertes au public

D. Plan global des aménagements



4. Les réseaux

A. Adduction eau potable et défense incendie

L'Eco Hameau sera desservi par une canalisation raccordée sur le réseau existant Route du Tremblay. D'une longueur d'environ 1200 ml, elle sera réalisée sous le cheminement piéton en limite Nord puis sous les voies de desserte de la ZAC pour desservir chacun des lots à construire.

Les travaux seront exécutés suivant les prescriptions techniques du cahier des charges de Grand Chambéry. Tous les raccordements sur le réseau existant seront réalisés sous le contrôle de Grand Chambéry, après validation des essais de pression, des passages caméras et fourniture des plans de recollement.

La défense incendie sera assurée par un réseau distinct en parallèle du réseau d'eau potable. Une cuve de 240 m³ sera enterrée et constituera la réserve incendie nécessaire

à la sécurité du site. Cette cuve est un équipement public qui sera située au Nord-Ouest de la ZAC le long de la route du Tremblay

Coût pour l'adduction en eau potable et la défense incendie : 421 400€

B. Eaux usées

Un réseau séparatif sera mis en place sur une longueur d'environ 1200 ml, situé sous la voirie principale et les voiries secondaires. Un poste de refoulement sera nécessaire pour pouvoir relever les eaux usées des secteurs « falaise » et « centre ». En effet, le profil en long de la voirie principale ne permettra pas un écoulement gravitaire. Ce poste de refoulement sera situé au croisement entre la voie d'accès principale et les voies secondaire au centre de l'Eco Hameau. Depuis ce poste, les effluents seront rejetés vers un réseau d'eaux usées gravitaire situé au point haut de la voie d'accès principale. Ce réseau gravitaire sera ensuite mis en attente le long de la RD 1504 et sera repris par Grand Lac dans le cadre de son projet de raccordement UDEP.

Les travaux seront exécutés suivant les prescriptions techniques du cahier des charges de Grand Chambéry. Tous les raccordements sur le réseau existant seront réalisés sous le contrôle de Grand Chambéry, après validation des essais de pression, des passages caméras et fourniture des plans de recollement.

Coût pour les EU : 766 650€

C. Eaux pluviales

Les eaux pluviales seront traitées distinctement selon les secteurs :

- Pour la partie Sud (secteur falaise) : elles seront acheminées par des canalisations enterrées vers un bassin de rétention enherbé aménagé dans le parc nature. Une fois ce volume régulé, le débit de fuite sera rejeté dans un fossé infiltrant qui aura pour exutoire un fossé existant le long de la piste d'accès actuelle et diffusera les eaux vers la zone humide au Nord.
- Pour la partie Nord : elles seront acheminées par 3 noues de rétention puis rejetées dans la noue filtrante le long de la voie principale qui aura un rejet diffus dans la zone humide.

Coût pour les EP (hors plantation dans les noues) : 555 500€

D. Electricité

La ZAC sera desservie par un réseau HTA depuis la route du Tremblay. Plusieurs transformateurs HTA/BT seront nécessaires pour alimenter l'ensemble des constructions prévues. Tous les transformateurs seront intégrés aux futures constructions.

Coût pour électricité : 182 100€

E. Eclairage public

L'ensemble des voiries publiques, trottoirs et une partie des cheminements piétons seront éclairés par des luminaires à LED avec une régulation de puissance et une extinction programmée.

Afin de perturber au minimum la faune de la flore de la zone, le dossier d'autorisation environnemental a émis les recommandations suivantes :

- Aucun éclairage dirigé directement sur les mares et les boisements périphériques.
- Aucun éclairage sur le cheminement piéton qui traverse le parc de la zone humide et les mares.
- Variation de puissance en fonction des horaires d'allumage.
- Extinction complète et rallumage par détection sur certains secteurs
- Limiter ou adapter l'éclairage aux secteurs strictement nécessaires pour assurer la sécurité
- Température de couleur chaude (éclairage jaune plutôt que blanc) inférieure à 2700°K

Coût pour éclairage public : 228 760€

F. Télécommunications

La ZAC sera desservie en télécommunications par un réseau à créer sous les voiries publiques et raccordé sur le réseau existant le long de la route départementale 1504.

Coût pour télécommunications : 88 250 €

G. Réseau de chaleur

Le réseau de chaleur permettra la desserte de l'ensemble des lots en chauffage.

Le présent projet est conçu conformément au « *Rapport d'étude de faisabilité du raccordement du Eco Hameau des Granges à B'Eeau Lac* » commandé par la commune de la Motte Servolex au cabinet BG (D7840.03 – RN011d – Rapport final du 03 mai 2017). Le scénario retenu est le scénario 1 à savoir un réseau décentralisé non calorifugé.

Une nouvelle étude de faisabilité spécifique au projet est en cours avec Engie. Le rendu est prévu au plus tard fin juin 2020.

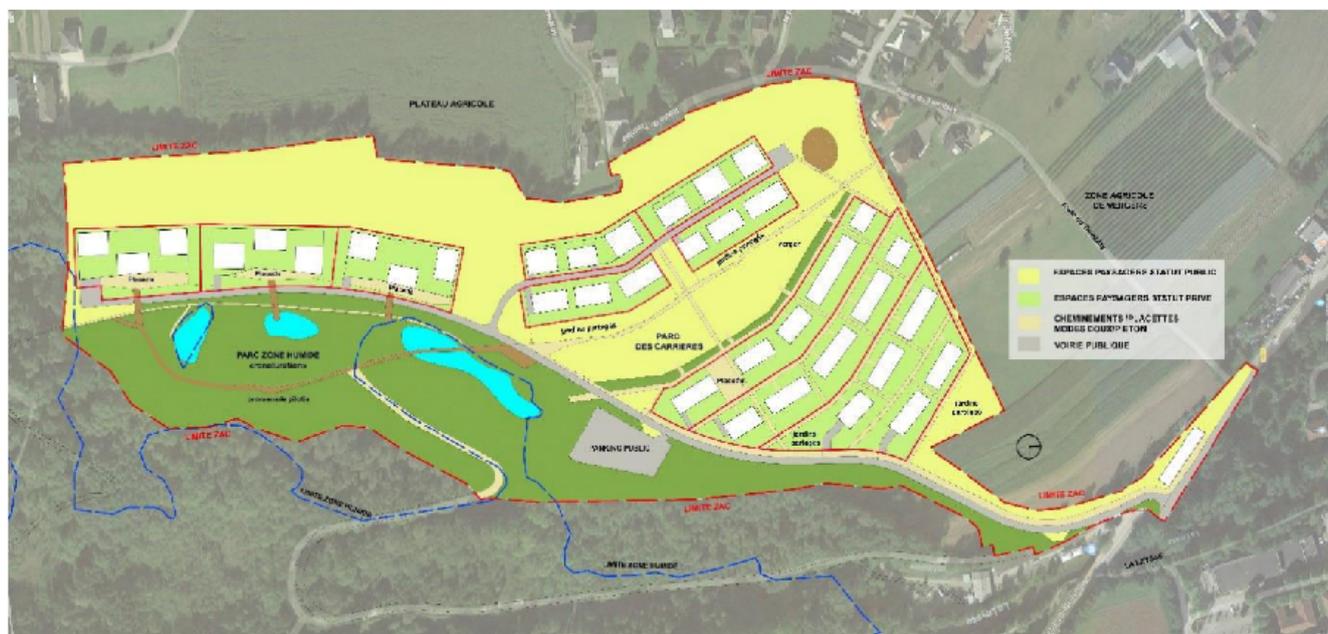
Coût pour le réseau de chaleur : 276 040 €
--

H. Gestion des ordures ménagères

La collectes des ordures ménagères sera gérée par 3 points d'apports volontaires comprenant chacun 5 containers semi-enterrés (2 OM, 2 CS et 1 verre) situés pour le secteur Nord au niveau du lot 1, pour le secteur central à l'embranchement entre la voie principale et la voie de desserte, pour le secteur Falaise au niveau en face du lot 6.

Coût pour la gestion des ordures ménagères : 50 000 €

5. Les espaces paysagers



Plan de composition simplifié - Extrait CPAUPE

Les espaces paysagers sont constitués par :

- Le Parc Nature : composé d'un parcours sur ponton, il met l'accent sur l'observation de la nature avec du mobilier éco-pédagogique. Une renaturation de cette espace est prévue.
- Le Parc des Carrières au nord est un parc d'agrément avec des zones de jeux, des assises et des grandes pelouses. Une placette publique est située au nord du parc, elle constitue un belvédère avec une vue sur le lac. Une aire de jeux pour enfant est également créée au Nord.
- Les deux parcs seront reliés par une promenade qui traverse le quartier du Nord au Sud avec une séquence sur pilotis. Au niveau de l'étang une placette en estrade est envisagée pour la contemplation.
- Les corridors écologiques entre chaque lot sont préservés par la conservation de certains boisements et la plantation d'essences d'arbres locaux. Il y aura des corridors sur le domaine public (entre les lots 5 et 6 et au Nord des lots 4a et 4b) et sur les domaines privés (entre les lots 4 et 5, les lots 6 et 7, les lots 7 et 8).

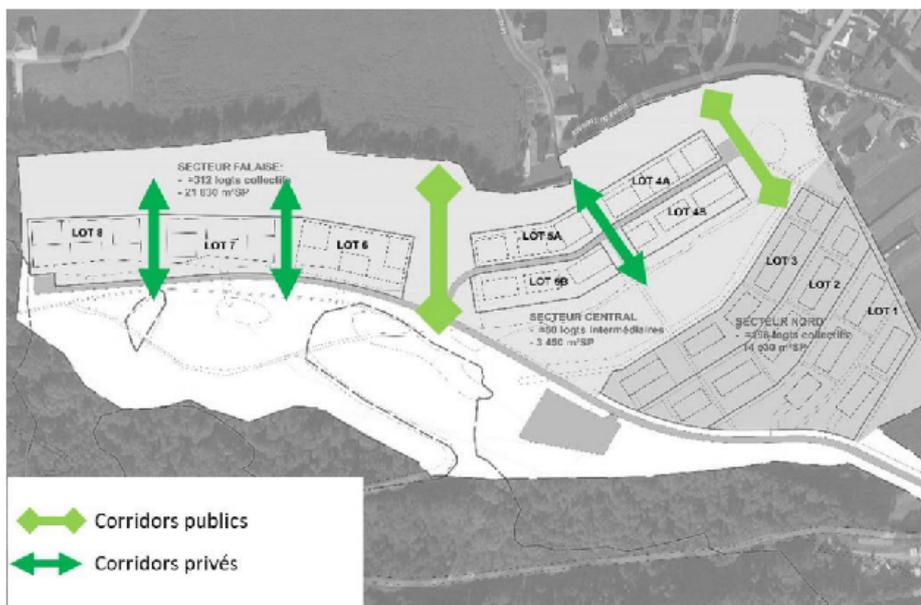


Schéma de principe : identification des corridors

- Des jardins partagés seront réalisés sur l'espace public devant les lots 5b et 4b dans le secteur centre, au Nord du parc des Carrières.
- Au niveau de la voie principale un accotement enherbé est prévu sur le côté gauche à la montée et une bande plantée viendra mettre à distance le trottoir de la voirie.

Coût : 1 701 725€

Plan des aménagements paysagés



6. Planning de réalisation des équipements publics

Les travaux d'aménagement des équipements publics seront réalisés en plusieurs phases à savoir :

- Phase 1 : 3^{ème} trimestre 2020 pour environ 12 mois : travaux de terrassements, de voiries et de réseaux pour assurer la viabilisation des 10 lots. Aménagement du parc nature au Sud-Est et plantations
- Phases suivantes : les travaux seront engagés en fonction du rythme de commercialisation : aménagement du parc des carrières, finition de voirie, jeux

7. Domanialité des équipements publics

Les équipements réalisés par la SPLS dont la propriété et la gestion future incomberont à la commune de La Motte Servolex :

- Voirie avec piste cyclable et trottoirs
- Eclairage public
- Parking public
- Parc nature avec ses équipements
- Parc des carrières avec ses équipements
- Réseau de défense incendie

Les travaux d'aménagement sont réalisés par la SPLS. En effet, le traité de concession permet de rétrocéder les équipements à la commune de la Motte Servolex.

Les équipements réalisés par la SPLS dont la gestion future incombera au Grand Chambéry et/ou Grand Lac (pour raccordement à la STEP et son agrandissement) :

- Réseaux d'adduction d'eau potable
- Réseaux d'assainissement des eaux usées y compris station de relevage
- Ouvrages de collecte des ordures ménagères (conteneurs semi-enterrés)

Le réseau de gestion des eaux pluviales aura une gestion mixte entre la commune de La Motte Servolex et les services de Grand Chambéry.

Les équipements réalisés par la SPLS dont la gestion future incomberont aux concessionnaires :

- Réseau d'électricité haute tension et basse tension
- Réseau de chaleur
- Réseau de télécommunications

8. Coût des équipements publics

PRIX GENERAUX	
	55 000,00 €
TRAVAUX TERRASSEMENT	
	2 447 472,50 €
TRAVAUX VOIRIE, PARKING, LIAISONS	
	1 213 102,50 €
TRAVAUX EU	
	766 650,00 €
TRAVAUX EP	
	555 500,00 €
TRAVAUX AEP ET INCENDIE	
	421 400,00 €
TRAVAUX ELECTRICITE	
	182 100,00 €
TRAVAUX RCU	
	276 040,00 €
TRAVAUX TELECOMMUNICATION	
	88 250,00 €
TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC	
	228 760,00 €
TRAVAUX ESPACES PAYSAGERS	
	1 701 725,00 €
TRAVAUX DECHETS	
	50 000,00 €
TOTAL	7 986 000,00 €

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-04

Objet : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2020 - APPROBATION

Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller municipal

Le budget supplémentaire est une modification budgétaire dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent. Il permet d'ajuster les prévisions budgétaires et de proposer de nouvelles inscriptions de crédits.

Pour mémoire, le Compte administratif 2019 adopté le 16 juin dernier a fait ressortir les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 2 774 562,98 €
 - Excédent d'investissement : 1 383 818,66 €
- Soit un total de : 4 158 381,64 €

Il est proposé d'inscrire les crédits supplémentaires suivants au Budget 2020 :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget Primitif	12 757 000 €	12 757 000 €	4 814 000 €	4 814 000 €
Budget Supplémentaire	158 382 €	158 382 €	4 000 000 €	4 000 000 €
TOTAL Budget 2020	12 915 382 €	12 915 382 €	8 814 000 €	8 814 000 €

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** approuve le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Principal.**

Tableaux annexés

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

LUC BERTHOUD



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CPTES	LIBELLES	BP 2020	BS 2020	Total budget
O11	Charges à caractère général	2 754 000,00	5 382,00	2 759 382,00
60	Achats	1 286 000,00	5 382,00	1 291 382,00
61	Services extérieurs	1 123 000,00	0,00	1 123 000,00
62	Autres services extérieurs	281 000,00	0,00	281 000,00
63	Impôts et taxes	64 000,00	0,00	64 000,00
O12	Charges de personnel	5 300 000,00	0,00	5 300 000,00
64111	Personnel titulaire (brut)	2 310 000,00	0,00	2 310 000,00
64131	Personnel non titulaire (brut)	720 000,00	0,00	720 000,00
62/64	Autres rémunérations (régime indemn., apprentis,...)	565 000,00	0,00	565 000,00
63/64	Charges sociales et cotisations diverses	1 705 000,00	0,00	1 705 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 297 000,00	153 000,00	1 450 000,00
653	Indemnités, cotisations, formations élus	184 000,00	0,00	184 000,00
6574	Subventions aux associations et pers. de droit privé	505 000,00	0,00	505 000,00
657351	GFP de rattachement	0,00	33 000,00	33 000,00
657362	Subvention au CCAS	340 000,00	120 000,00	460 000,00
65	Autres participations et contributions	268 000,00	0,00	268 000,00
66	Charges financières	80 000,00	0,00	80 000,00
66111	Intérêts des emprunts et dettes	70 000,00	0,00	70 000,00
66	Autres frais financiers	10 000,00	0,00	10 000,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	15 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 000,00	0,00	5 000,00
67	Autres charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
O14	Atténuation de recettes (FPIC, SRU)	150 000,00	0,00	150 000,00
O22	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
O23	Virement à la section d'investissement	2 161 000,00	0,00	2 161 000,00
O42	Opérations d'ordre entre sections	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
O43	Opérations d'ordre interne section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
TOTAL		12 757 000,00	158 382,00	12 915 382,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CPTES	LIBELLES	BP 2020	BS 2020	Total budget
O13	Atténuation de charges	125 000,00	0,00	125 000,00
6419	Remboursement frais personnel	125 000,00	0,00	125 000,00
70	Produits des services	1 004 000,00	0,00	1 004 000,00
7067	Services scolaires (restauration et garderies)	518 000,00	0,00	518 000,00
7087	Remboursements de frais (agglo, locataires,...)	225 000,00	0,00	225 000,00
70	Autres produits (services culturels, domaine public,...)	261 000,00	0,00	261 000,00
73	Impôts et taxes	9 990 000,00	0,00	9 990 000,00
7311	Contributions directes (TH, FB, FNB)	6 250 000,00	0,00	6 250 000,00
7321	Attribution compensation (Chambéry métropole)	3 116 000,00	0,00	3 116 000,00
7381	Droits de mutation	400 000,00	0,00	400 000,00
73	Autres impôts et taxes	224 000,00	0,00	224 000,00
74	Dotation, Subventions, Participations	1 141 000,00	0,00	1 141 000,00
7411	DGF (dotation forfaitaire)	870 000,00	0,00	870 000,00
74	Autres dotations, subventions, participations	271 000,00	0,00	271 000,00
75	Autres produits de gestion courante	487 000,00	0,00	487 000,00
752	Revenus des immeubles (loyers)	475 000,00	0,00	475 000,00
758	Autres produits de gestion courante	12 000,00	0,00	12 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	10 000,00	0,36	10 000,36
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
77	Autres produits exceptionnels	10 000,00	0,36	10 000,36
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	158 381,64	158 381,64
O42	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
O43	Opérations d'ordre interne section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
TOTAL		12 757 000,00	158 382,00	12 915 382,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CPTES	LIBELLES	BP 2020	BS 2020	Total budget
10	Dotations, fonds et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions et participations d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts et dettes	770 000,00	0,00	770 000,00
1641	Emprunts	760 000,00	0,00	760 000,00
16873	Dettes sur départements	10 000,00	0,00	10 000,00
19	Différence sur réalisations d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
20	Immob. incorporelles (études,...)	100 000,00	119 000,00	219 000,00
204	Subventions d'équipement et participations	150 000,00	50 000,00	200 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 344 000,00	1 879 500,00	5 223 500,00
211	Acquis. foncières (bâti et terrains), plantations, agencements	50 000,00	40 000,00	90 000,00
213	Aménagement et construction de bâtiments	1 500 000,00	30 000,00	1 530 000,00
212/215	Voirie, réseaux et autres aménagements extérieurs	1 540 000,00	1 277 500,00	2 817 500,00
218	Véhicules, matériel informatique et divers, mobilier	254 000,00	532 000,00	786 000,00
23	Immobilisations en cours	50 000,00	50 000,00	100 000,00
26	Participations (energiCimes)	0,00	1 500,00	1 500,00
27	Autres immob. financières (particip. et avances SPLS)	200 000,00	1 900 000,00	2 100 000,00
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
OO1	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	0,00
O41	Opérations patrimoniales (op. ordre interne section)	200 000,00	0,00	200 000,00
TOTAL		4 814 000,00	4 000 000,00	8 814 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CPTES	LIBELLES	BP 2020	BS 2020	Total budget
10	Dotations, fonds et réserves	650 000,00	0,00	650 000,00
10222	FCTVA	500 000,00	0,00	500 000,00
10226	Taxe d'Aménagement	150 000,00	0,00	150 000,00
13	Subventions d'investissement	750 000,00	0,00	750 000,00
13	Etat et agences d'Etat	350 000,00	0,00	350 000,00
1323	Département	175 000,00	0,00	175 000,00
13	SDES, Région, autres financeurs	225 000,00	0,00	225 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
19	Différences sur réalisations d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement et participations	0,00	0,00	0,00
21	Cessions d'immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	13 000,00	0,00	13 000,00
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00
OO1	Excédent d'investissement reporté	0,00	1 383 818,66	1 383 818,66
O21	Virement de la section de fonctionnement (op. ordre)	2 161 000,00	0,00	2 161 000,00
O24	Produits des cessions d'immobilisations	40 000,00	0,00	40 000,00
O40	Opérations d'ordre entre sections	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
O41	Opérations patrimoniales (op. ordre interne section)	200 000,00	0,00	200 000,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	2 616 181,34	2 616 181,34
TOTAL		4 814 000,00	4 000 000,00	8 814 000,00

RESULTAT DE CLOTURE

LIBELLES	BP 2020	BS 2020	Total budget
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	12 757 000,00	158 382,00	12 915 382,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 757 000,00	158 382,00	12 915 382,00
SOLDE SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 814 000,00	4 000 000,00	8 814 000,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 814 000,00	4 000 000,00	8 814 000,00
SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00
SOLDE GENERAL	0,00	0,00	0,00

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-05

Objet : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES - ANNÉE 2020

Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller municipal

Une indemnité annuelle peut être allouée par les communes aux personnes chargées du gardiennage des églises, lorsqu'elles résident dans la commune.

Conformément aux circulaires du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011, le montant maximum de l'indemnité relative à cette tâche peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités allouées aux agents publics et selon la même périodicité.

Le point d'indice de la fonction publique n'ayant pas été revalorisé, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises reste fixé pour 2020, à 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte, à laquelle peut s'ajouter un complément de 120,97 € en cas de pluralité de missions, ce qui est le cas de Monsieur le Curé de La Motte-Servolex qui assure le gardiennage des églises Saint Christophe et Saint Jean-Baptiste (ensemble paroissial de La Motte-Servolex).

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * **alloue pour l'année 2020 à Monsieur le Curé de La Motte-Servolex une indemnité totale de 600,83 € pour le gardiennage des églises communales.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Luc BERTHOUD



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÉGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-06

Objet : CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF À LA FOURNITURE DE SOLUTIONS D'IMPRESSION

Rapport de Denis CALLEWAERT

Depuis 2016, la collectivité bénéficie d'un accord-cadre coordonnée par Grand Chambéry pour la location des copieurs affectés dans les services et les écoles. Cet accord-cadre arrivant prochainement à échéance, il convient de relancer la consultation relative à la fourniture de solutions d'impression, en ayant pour but de mutualiser ces achats, pour obtenir du matériel de qualité au meilleur coût.

A l'issue d'un recensement opéré par Grand Chambéry auprès de toutes les communes de l'agglomération et des satellites, il est proposé de renouveler le groupement de commandes avec les intéressés à savoir : la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la Ville de la Motte-Servolex, le CCAS de La Motte-Servolex, les communes de La Ravoire, Barberaz, Lescheraines, Sonnaz, Puygros, le syndicat mixte Chambéry Grand Lac Economie et le syndicat mixte Savoie Déchets

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

La consultation comportera 2 lots.

Lot 1 : Fourniture de solutions d'impression (copieurs multifonctions, imprimantes) en achat, en location/maintenance ou en location avec option d'achat, et prestations associées

Lot 2 : Maintenance de traceurs déjà en service et acquisitions éventuelles.

Chaque lot donnera lieu à l'élaboration d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

Le coordonnateur du groupement de commandes, chargé d'organiser la consultation, sera Grand Chambéry. Les bons de commande seront ensuite émis par les membres du groupement en fonction de leurs besoins.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * ***approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la Ville de La Motte-Servolex, le CCAS de La Motte-Servolex, les communes de La Ravoire, Barberaz, Lescheraines, Sonnaz, Puygros, le syndicat mixte Chambéry Grand Lac Economie et le syndicat mixte Savoie Déchets pour la fourniture de solutions d'impression ;***
- * ***approuve le lancement de l'appel d'offres coordonné par Grand Chambéry et autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.***

Convention annexée

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Luc BERTHOUD



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Présents : 28
Représentés : 5
Absent : 0

N° 2020-07-07

Objet : **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS MOTTERAINES -
COMPLÉMENT ANNÉE 2020**

Rapport de Pascal MITHIEUX, Adjoint

Dans la séance du 16 juin 2020, le Conseil municipal a accordé à la plupart des associations motteraines leur subvention au titre de l'année en cours, pour un montant total de 289 756 euros.

Le dossier présenté par le club de football Union Sportive Motteraine ayant été finalisé plus tardivement, il est présenté ce jour sur la base de la grille de critères habituelle. Il est rappelé que ce club a bénéficié en début d'année d'un acompte de subvention voté par le Conseil municipal le 11 février 2020.

ASSOCIATION MOTTERAINE	Subvention 2019	Acompte déjà versé	Subvention 2020 (solde)
Union Sportive Motteraine	20501 €	10 000 € <i>CM 11.02.2020</i>	12 172 €

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * **décide d'allouer à l'association Union Sportive Motteraine une subvention de 12 172 euros au titre de l'année 2020.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Luc BERTHOUD



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLLET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-08

Objet : **SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUITE À LA CRISE SANITAIRE DU CORONAVIRUS**

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Du fait de la crise sanitaire du coronavirus, les mandats des conseillers municipaux élus en 2014 ont été prolongés automatiquement jusqu'au 17 mai 2020 et ces élus ont continué de percevoir leurs indemnités de fonctions.

Dix d'entre eux ont fait le choix de renoncer à percevoir ces indemnités puisque leur activité était suspendue du fait de la période de confinement. Le montant cumulé de ces indemnités non distribuées s'élève à environ 5 200 euros.

Aussi est-il proposé de redistribuer cette somme au bénéfice de cinq associations caritatives ou solidaires, via des subventions exceptionnelles :

- Solidarité alimentaire motteraine = 1100 €
- Emmaüs communauté = 1100 €
- Comité d'aide au tiers monde = 1000 €
- Judo Club pour le « circuit du coeur » = 1000 €
- S.P.A de Savoie = 1000 €

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** décide de verser des subventions exceptionnelles à cinq associations tel qu'indiqué ci-dessus.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Luc BERTHOUD



Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-09

Objet : **ART CONTEMPORAIN ANNÉE 2021 – DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Cinq expositions à la salle d'exposition d'art contemporain de La Conciergerie et une sortie hors les murs sont prévues au cours de l'année 2021:

- Deux expositions individuelles (dont Nordine Benhamed)
- Une exposition issue de la collection publique CNAP (Paris)
- Une exposition collective d'artistes en résonance avec la biennale d'art de Dakar
- Une résidence d'artiste (août/septembre 2020) art génératif de Roch Bouchayer
- Une sortie hors les murs au musée « la demeure de Chaos » (Rhône).

Le collectif ARMADA sera également en résidence à la Conciergerie ; il organisera les manifestations et projets suivants :

- La création et la diffusion de concepts pour la médiation
- Le Lieu d'Expression et de Création Contemporaine (LECC) en lien avec les étudiants de l'Université Savoie Mont-Blanc
- Une Nuit Blanche de l'art contemporain (13ème édition).

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Enfin, des actions de médiations seront menées en direction du public scolaire (partenariats avec les établissements), des publics empêchés et du grand public (visites guidées à la Conciergerie et visite guidée « hors les murs » au musée « la demeure du Chaos »

Pour l'ensemble de ce programme 2021, plusieurs publications seront éditées :

- un guide du visiteur pour chaque exposition,
- un dossier pédagogique pour les enseignants,
- un carton d'invitation/vernissage pour chaque exposition.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa Commission Culture, a déjà accordé à la Ville des subventions au titre de l'art contemporain au cours des précédents exercices (9 000 euros en 2020).

La programmation de La Conciergerie correspondant aux critères de subvention, la Ville souhaite à nouveau solliciter l'aide financière de la Région pour l'année 2021.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * ***sollicite l'aide financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au taux maximum, au titre de l'année 2021 sur le projet art contemporain de La Conciergerie.***

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Luc BERTHOUD



The seal is circular with the text 'MAIRIE' at the top and 'LA MOTTE-SERVOLEX' at the bottom. It features a central emblem depicting a building and a figure, with the year '1329' and the words 'Mairie' and 'Municipal' also visible.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-10

Objet : **ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIÈRES À M. PAUL TOCHON - LIEU-DIT TERRE ROUGE**

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

La Ville a manifesté son intérêt pour l'acquisition de parcelles forestières cadastrées section F n° 501 (1 425 m²), n° 506 (9 560 m²) et n° 508 (9 125 m²) d'une superficie totale de 20 110 m² et appartenant à M. Paul TOCHON.

Ces parcelles classées en zone N (zone naturelle) du PLUi contribueront à la poursuite du développement d'une gestion durable de la forêt communale et limiteront ainsi le morcellement des emprises privées.

Après négociation, un accord est intervenu pour un prix d'acquisition à 8 000 €.

M. Paul TOCHON a confirmé son accord par courriel du 1er mars 2020.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve l'acquisition à M. Paul TOCHON des parcelles cadastrées section F n° 501, 506 et 508 d'une superficie totale de 20 110 m², pour un montant de 8 000 €,**
- * **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLINET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-11

Objet : **ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIÈRES À M. ANTOINE GEVET - LIEU-DIT LE REPLAT ET TERRE ROUGE**

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

La Ville a manifesté son intérêt pour l'acquisition de parcelles forestières cadastrées section F n° 463 (12 475 m²), n° 483 (1 921 m²) et n° 484 (5 385 m²) d'une superficie totale de 19 781 m² et appartenant à M. Antoine GEVET.

Ces parcelles classées en zone N (zone naturelle) du PLUi et bordant la forêt communale, contribueront à la poursuite du développement d'une gestion durable de la forêt communale et limiteront ainsi le morcellement des emprises privées.

Après négociation, un accord est intervenu pour un prix d'acquisition global à 6 000 €.

M. Antoine GEVET a confirmé son accord par courrier du 29 janvier 2020.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve l'acquisition à M. Antoine GEVET des parcelles cadastrées section F n° 463, n° 483 et n° 484 d'une superficie totale de 19 781 m² pour un montant de 6 000 €,**
- * **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-12

Objet : **ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIÈRES À M. ANTOINE GEVET - LIEU-DIT COMBE ROUGE ET LES CELLIÈRES**

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

La Ville a manifesté son intérêt pour l'acquisition de parcelles forestières cadastrées section F n° 441 (1 335 m²), n° 510 (1 880 m²), n° 511 (440 m²), n° 512 (6 340 m²), n° 513 (660 m²), n° 514 (544 m²) n° 517 (11 320 m²), n° 529 (1 140 m²), n° 532 (3 185 m²) et n° 533 (3 570 m²) d'une superficie totale de 30 414 m² et appartenant à M. Antoine GEVET.

Ces parcelles classées en zone N (zone naturelle) du PLUi et bordant la forêt communale, contribueront à la poursuite du développement d'une gestion durable de la forêt communale et limiteront ainsi le morcellement des emprises privées.

Après négociation, un accord est intervenu pour un prix d'acquisition global à 13 690 €.

M. Antoine GEVET a confirmé son accord par courrier du 29 janvier 2020.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve l'acquisition à M. Antoine GEVET des parcelles cadastrées section F n° 441, n° 510, n° 511, n° 512, n° 513, n° 514, n° 517, n° 529, n° 532 et n° 533 d'une superficie totale de 30 414 m² pour un montant de 13 690 €,**
- * **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-13

Objet : **ACQUISITION DE PARCELLES FORESTIÈRES À M. ROBERT MATHIEU**
LIEU-DIT LE RAFOUR – LES GRANGES

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

La Ville a manifesté son intérêt pour l'acquisition de deux parcelles forestières cadastrées section E n° 548 (2 410 m²) et F n° 105 (5 978 m²) d'une superficie totale de 8 388 m² et appartenant à M. Robert MATHIEU.

Ces parcelles classées en zone N (zone naturelle) du PLUi et bordant la forêt communale (pour ce qui concerne la parcelle E n° 548), contribueront à la poursuite du développement d'une gestion durable de la forêt communale et limiteront ainsi le morcellement des emprises privées.

Après négociation, un accord est intervenu pour un prix d'acquisition global à 3 360 €.

M. Robert MATHIEU a confirmé son accord par courriel du 3 mars 2020.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve l'acquisition à M. Robert MATHIEU des parcelles cadastrées section E n° 548 et F n° 105 d'une superficie totale de 8 388 m², pour un montant de 3 360 €,**
- * **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-14

Objet : ACQUISITION D'UNE PARCELLE FORESTIÈRE À M. JEAN-MICHEL PALATIN - LIEU-DIT LA CAVE

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

La Ville a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une parcelle forestière cadastrée section F n° 419 d'une superficie de 1 320 m² et appartenant à M. Jean-Michel PALATIN.

Cette parcelle classée en zone N (zone naturelle) du PLUi et bordant la forêt communale, contribuera à la poursuite du développement d'une gestion durable de la forêt communale et limitera ainsi le morcellement des emprises privées.

Après négociation, un accord est intervenu pour un prix d'acquisition à 500 €.

M. Jean-Michel PALATIN a confirmé son accord par courriel du 9 mars 2020.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve l'acquisition à M. Jean-Michel PALATIN de la parcelle cadastrée section F n° 419 d'une superficie totale de 1 320 m², pour un montant de 500 €,**
- * **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÉGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLINET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Présents : 28

Représentés : 5

Absent : 0

N° 2020-07-15

Objet : **ACQUISITION D'UNE PARCELLE FORESTIÈRE À M. ET MME ANDRÉ GERVASON - LIEU-DIT SARRET**

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

La Ville a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une parcelle forestière cadastrée section G n° 400 d'une superficie de 5 680 m² et appartenant à M. et Mme André GERVASON.

Cette parcelle classée en zone N (zone naturelle) du PLUi contribuera à la poursuite du développement d'une gestion durable de la forêt communale et limitera ainsi le morcellement des emprises privées.

Après négociation, un accord est intervenu pour un prix d'acquisition à 1 760 €.

M. et Mme André GERVASON ont confirmé leur accord par courrier du 4 mars 2020.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve l'acquisition à M. et Mme André GERVASON de la parcelle cadastrée section G n° 400 d'une superficie de 5 680 m², pour un montant de 1 760 €,**
- * **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-16

Objet : ACQUISITION D'UNE PARCELLE FORESTIÈRE À M. GABRIEL DAMAISIN - LIEU-DIT LES VIGNES

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

La Ville a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une parcelle forestière cadastrée section BK n° 120 d'une superficie de 1 046 m² et appartenant à M. Gabriel DAMAISIN.

Cette parcelle classée en zone A (zone agricole) du PLUi contribuera à la poursuite du développement d'une gestion durable de la forêt communale et limitera ainsi le morcellement des emprises privées.

Après négociation, un accord est intervenu pour un prix d'acquisition à 2 000 €.

M. Gabriel DAMAISIN a confirmé son accord par courrier reçu en mairie le 4 mars 2020.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve l'acquisition à M. Gabriel DAMAISIN de la parcelle cadastrée section BK n° 120 d'une superficie totale de 1 046 m², pour un montant de 2 000 €,**
- * **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-17

Objet : **ACQUISITION D'UNE PARCELLE FORESTIÈRE À MME ANDRÉE FONTANA - LIEU-DIT CHEZ ROUSA**

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

La Ville a manifesté son intérêt pour l'acquisition d'une parcelle forestière cadastrée section E n° 610 d'une superficie de 2 980 m² et appartenant à Mme Andrée FONTANA.

Cette parcelle classée en zone N (zone naturelle) du PLUi contribuera à la poursuite du développement d'une gestion durable de la forêt communale et limitera ainsi le morcellement des emprises privées.

Après négociation, un accord est intervenu pour un prix d'acquisition à 930 €.

Mme Andrée FONTANA a confirmé son accord par courriel en date du 3 mars 2020.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve l'acquisition à Mme Andrée FONTANA de la parcelle cadastrée section E n° 610 d'une superficie totale de 2 980 m², pour un montant de 930 €,**
- * **autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-18

Objet : **COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) – LISTE DES CONTRIBUABLES PROPOSÉS AUX SERVICES FISCAUX**

Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune est instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID), composée du Maire et de huit commissaires.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Cette commission est présidée par le Maire et comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal. Sur cette liste, peuvent figurer un membre domicilié en dehors de la commune et un membre propriétaire de bois ou forêt.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Il est proposé de désigner, en nombre double, les commissaires et suppléants suivants figurant sur la liste jointe.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

*** propose, en nombre double, les commissaires et suppléants énumérés dans la liste ci-jointe pour composer la commission communale des impôts directs.**

Liste annexée

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

LUC BERTHOUD

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
<u>Résidant dans la Commune</u>	
GEORGES Robert	PEYRILLE Jean-Claude
CHALANSONNET Jean-Claude	DELAVENAY Christian
BOYER Michel	PARDON Michel
VUILLERMET Sylvie	PALMIERI Ivana
WILLIGENS Brigitte	ROUTIN Anne
BOIS Frédéric	RENARD Jean-Paul
POINGT Raymonde	VINSON Brigitte
CARRET Michèle	MICHELLIER Nicole
BOLLON Robert	BELTRAMI Alviano
BARRILLET Jean-Paul	LAINÉ Hélène
BARNIAUDY Claudette	CONTAMIN Marie-Claude
CURIE Alain	BLONDON René
MENOUD Jean-Claude	HOEL Jean-Bruno
PERROTIN Philippe	DELORD Daniel
<u>Résidant hors de la Commune</u>	
GRUFFAT Pascal Les Combes 73170 Saint Paul sur Yenne	BOLLON Françoise 225 chemin des Pizons 73370 Le Bourget du Lac
<u>Propriétaire de bois</u>	
MICHELLIER Georges	LAURENT Jean-Marc

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-19

Objet : **SOUTIEN FINANCIER AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION DE VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE**

Rapport d'Hélène JACQUEMIN, Adjointe

L'enveloppe budgétaire 2020 relative aux subventions pour le soutien financier pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et de vélos pliants s'élève à 10 000 €.

Concernant l'acquisition de vélos à assistance électrique et de vélos pliants, l'aide financière s'élève à 20 % du montant H.T., plafonnée à 150 €, attribuée aux seuls vélos disposant du marquage CE.

Les 17 dossiers proposés ont été vérifiés et validés :

TYPE	NOM	PRÉNOM	ADRESSE	MONTANT ACHAT H.T.	MONTANT SUBVENTION
Vélo électrique	COHEN	Sylvie	395, ave Costa de Beauregard	415,83 €	83,17 €
	MARIETTE	Patrick	4345, route du Tremblay	1 915,83 €	150,00 €
	MARIETTE	Marie-Josée	4345, route du Tremblay	1 915,83 €	150,00 €

MAIRE	Sylvie	248, route du Noiray	582,50 €	116,50 €
FERRIER	Martine	269, chemin de Coirat	2 532,54 €	150,00 €
VIANEY	Renée	245, Chemin Louis de Pingon - Le Silène	415,83 €	83,17 €
LE ROY	Aurélie	32, rue Maître Cornille	649,99 €	130,00 €
AICHELE	Johannes	215, rue Charles Cabaud	2 115,62 €	150,00 €
JULLIAND	Emilia	89, rue Pierre et Marie Curie	415,83 €	83,17 €
PATISSIER	Sonia	203, rue le Cheminet	1 583,33 €	150,00 €
CHALMEAU	Philippe	661, chemin du Fort	3 957,54 €	150,00 €
GAGGI	Florent	9, Clos de la Servanière	1 666,67 €	150,00 €
LUCBERT	Arielle	210, rue Charles Cabaud	415,83 €	83,17 €
BARNIAUDY	François	200, rue de la Pâquerette	1 665,83 €	150,00 €
LEGERET	Patrick	85, rue Pierre et Marie Curie	999,17 €	150,00 €
ROSAY	Sophie	735, rue des Sources	1 204,16 €	150,00 €
FOUDRAZ	Marc	45 rue des Coquelicots	1 416,67 €	150,00 €
TOTAL :				2 229,18 €
Déjà versé				5 101,10 €
TOTAL				7 330,28 €
Solde Disponible				2 669,72 €

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * **valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour les vélos à assistance électrique et leur accorde les montants proposés.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
 Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLLET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-20

Objet : SOUTIEN FINANCIER AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION DE BROYEURS DE VÉGÉTAUX ET DE RÉCUPÉRATEURS D'EAU PLUVIALE
Rapport d'Hélène JACQUEMIN, Adjointe

L'enveloppe budgétaire 2020 relative aux subventions pour le soutien financier pour l'isolation des bâtiments, le recours aux énergies renouvelables, aux récupérateurs d'eau de pluie et l'acquisition de broyeurs de végétaux s'élève à 4 000 €.

Concernant l'acquisition de broyeurs de végétaux, les subventions s'élèvent à 30 % du montant hors taxe du matériel et sont plafonnées à 150 € par foyer et par période de dix ans.

Concernant l'acquisition de récupérateurs d'eau pluviale, les subventions s'élèvent à 30 % du montant hors taxe du matériel et sont plafonnées à 150 € par foyer et par période de dix ans.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Les dossiers proposés ont été vérifiés et validés :

TYPE	NOM	PRENOM	ADRESSE	MONTANT ACHAT H.T.	MONTANT SUBVENTION
Récup'eau	ROSAY	Sophie	735, rue des Sources	107,50 €	32,25 €
Broyeur de végétaux	MARTIN	Hervé	42, allée des Chamois	299,17 €	89,75 €
				TOTAL :	122,00 €
				Déjà versé	479,52 €
				TOTAL	601,52 €
				Solde Disponible	3 398,48 €

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * **valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour l'acquisition de broyeurs de végétaux et de récupérateurs d'eau pluviale et leur accorde les montants proposés.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire,

LUC BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÉGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Présents : 28

Représentés : 5

Absent : 0

N° 2020-07-21

Objet : **LANCEMENT DE LA DÉMARCHÉ DE LABELLISATION CIT'ERGIE**
Rapport de Luc BERTHOUD, Maire

Dans le cadre de sa politique de développement durable la commune souhaite mettre à jour et renforcer sa politique climat-air-énergie en utilisant la démarche de labellisation Cit'ergie.

Cit'ergie est la déclinaison française du dispositif European Energy Award, qui compte à ce jour plus de 1400 collectivités participantes.

Cit'ergie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant pour quatre ans le processus de management de la qualité de la politique climat-air-énergie de la collectivité.

Cet outil comprend :

- la formalisation de la politique climat-air-énergie de la collectivité dans un référentiel normalisé au niveau européen,
- une labellisation du niveau de performance de la collectivité, assurée par un auditeur extérieur. La performance mesurée porte sur les moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents domaines, résultats obtenus, etc.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Avec le label Cit'ergie, les communes et les intercommunalités sont évaluées sur la base de leurs compétences propres dans 6 domaines impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO2 associées et la qualité de l'air :

- la planification territoriale,
- le patrimoine de la collectivité,
- l'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la coopération et la communication.

Ainsi, l'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'actions. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité du processus de management de l'énergie qu'elle a mis en place à l'échelle de son territoire.

Avec Cit'ergie, la collectivité va :

- évaluer la performance du management de sa politique climat-air-énergie,
- se fixer des objectifs de progrès,
- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- mesurer les progrès accomplis, et
- valoriser les actions déjà entreprises.

En adoptant la démarche, la collectivité s'engage à :

- élaborer un plan d'actions climat-air-énergie, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement,
- se faire accompagner dans le processus par un conseiller accrédité Cit'ergie,
- constituer un comité de pilotage chargé de faire les choix stratégiques (vision, principes directeurs) et de préparer les décisions politiques,
- établir un groupe projet pluridisciplinaire et transversal.

La conduite opérationnelle du processus Cit'ergie sera réalisée par le chargé de mission Environnement Développement Durable de la Ville.

Le coût prévisionnel sur 4 ans, évalué à 35 000 € H.T permet de financer l'accompagnement par un conseiller accrédité, sur une durée totale estimée de 30 à 35 jours. Les crédits seront inscrits au budget de la collectivité.

L'ADEME est le partenaire principal de la démarche. Elle accorde notamment une subvention jusqu'à 70 % du montant des dépenses directes. C'est pourquoi il est proposé au Conseil municipal de solliciter cette subvention auprès de l'ADEME, pour un montant attendu de 24 500 €.

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

Le Conseil Municipal :

- * **approuve le lancement de la démarche de labellisation Cit'ergie,**
- * **sollicite la subvention telle que définie ci-dessus auprès de l'ADEME.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Convocation du 03 juillet 2020
Compte-rendu affiché le 13 juillet 2020

Le dix juillet deux mille vingt, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est réuni à la salle des Pervenches, sous la présidence de Monsieur Luc BERTHOUD, Maire.

Présents : MM. BERTHOUD, MITHIEUX, Mme JACQUEMIN, M. GAGET, Mmes VERNAZ, WILLIGENS, M. GRILLAUD, Mmes MADELAINE, PALMIERI, ROUTIN, M. CALLEWAERT, Mme EVROUX, M. CHARVIN, Mme SABY, M. GASPERONI, Mme DURET, MM. PICQ, MELMOUX, MÈGE, Mme IANNUZZI, M. DOGLIONI, Mme AFONSO-CHANTEPIE, MM. FRANCESCATO, BACQUELIN, Mme MRUGACZ, M. RINCHET, Mme BARRA, M. GHAFFAR.

Procurations :

M. CARENCO	à	M. BERTHOUD
M. FOLLIET	à	Mme JACQUEMIN
Mme GRANIER	à	M. MITHIEUX
Mme JOLY-PROVENT	à	Mme MADELAINE
Mme LANNES-BRUN	à	Mme VERNAZ

Secrétaire de séance élu : M. RINCHET

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Présents :	28
Représentés :	5
Absent :	0

N° 2020-07-22

Objet : **APPLICATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) AUX CADRES D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS ET DES TECHNICIENS**

Rapport de Denis CALLEWAERT, Conseiller municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 20,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique d'État, modifié par le décret n°2015-661 du 10 juin 2015,

Vu le décret 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire, qui établit les équivalences avec la fonction publique de l'État des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, dans le respect du principe de parité, afin que les cadres d'emplois de la FPT non encore éligibles puissent bénéficier du RIFSEEP,

Vu l'arrêté ministériel provisoire de correspondance du 26 décembre 2017 pris pour l'application au corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et transposable dans la Fonction Publique Territoriale aux ingénieurs,

Vu l'arrêté ministériel provisoire de correspondance du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques du ministère de l'intérieur des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 et transposable dans la Fonction Publique Territoriale aux techniciens,

Vu les délibérations antérieures du 3 novembre 2003, du 12 décembre 2005, du 25 mai 2010 et du 5 juillet 2011, relatives au régime indemnitaire,

Vu la délibération du 20 décembre 2016 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), notamment l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE),

Vu la délibération du 18 décembre 2018 instaurant le Complément Indemnitaires Annuel (CIA) pour les cadres d'emplois éligibles à compter du 1^{er} janvier 2019,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 17 juin 2020,

Considérant le caractère exclusif du RIFSEEP qui se substitue à toutes les primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, à l'exception de celles mentionnées par l'arrêté du 27 août 2015 précité ainsi que la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction, de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE) et des avantages collectivement acquis prévus par l'article 111 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'étendre le régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, de Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emplois suivants, selon les dispositions prévues dans les délibérations du 20 décembre 2016 et du 18 décembre 2018.

Article 1 - Bénéficiaires

Les cadres d'emplois concernés :

- Ingénieurs
- Techniciens

Article 2 - Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima

Les groupes de fonctions ont été déterminés à partir du tableau des emplois. Aucun groupe ne peut-être créé, sans emploi. C'est ainsi qu'il est proposé de fixer le nombre de groupes de fonctions par cadre d'emplois et les montants maximum annuels correspondants comme suit :

Ville de LA MOTTE-SERVOLEX

Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

Détermination de l'IFSE et CIA par cadre d'emplois			
Groupes	Emplois concernés	Montants annuels maximum de l'IFSE	Montants annuels maximum du CIA
Ingénieurs			
Groupe A1	Direction des services techniques	12000	10
Groupe A2	Responsable de service	10500	10
Techniciens			
Groupe B1	Responsable de service	8000	10
Groupe B2	Expertise	7000	10

Article 3 – Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget chaque année au chapitre 012.

Article 4 – Abrogation des primes antérieures

Toutes dispositions antérieures portant sur les primes liées aux fonctions sont abrogées pour les cadres d'emplois concernés par la présente délibération :

- Prime de service et de rendement (PSR)
- Indemnité Spécifique de service (ISS)

Toutes les autres dispositions des délibérations du 20 décembre 2016 et 18 décembre 2018 restent inchangées.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir retenir la conclusion suivante :

Le Conseil Municipal :

- * **décide d'étendre le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, de Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), aux cadres d'emplois susvisés, à compter du 1er août 2020, selon les dispositions prévues dans les délibérations du 20 décembre 2016 et du 18 décembre 2018.**

Mis aux voix, le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme



Le Maire

Luc BERTHOUD